
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 16 décembre 2000, à 10 h 05

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 10 h 05 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Pierre de Freudenreich, Guy Mettan, M^{me} Isabel Nerny, M. Peter Pirkl et M^{me} Evelynne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} décembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 16 décembre 2000, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ai omis d'annoncer deux personnalités qui étaient à la tribune tout à l'heure, mais je vais saluer leur bref passage. Il s'agissait de notre ancienne collègue M^{me} Barbara Polla, actuellement conseillère nationale, et de M. Gérard Crettenand, président de la commission du personnel de la Ville.

Cela étant, Madame Johner, j'aimerais vous souhaiter un prompt rétablissement et vous remercier d'être parmi nous aujourd'hui.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90 A/B/C)¹.

Suite du premier débat

Le président. Nous continuons le tour de parole des groupes avec M^{me} Michèle Ducret, qui représente le Parti radical.

M^{me} Michèle Ducret (R). Les radicaux ont accueilli ce budget avec plaisir, surprise et, malheureusement, déception. Plaisir, parce qu'il y avait un boni, ce qui nous a vraiment fait très plaisir. Surprise, car à peine nous avait-on annoncé un boni de 4 millions de francs que, quelques heures après, il avait plus que décuplé. Déception, parce que nous avons l'impression que les leçons des années de crise qui sont derrière nous ont été immédiatement oubliées. Nous avons l'impression que les dépenses ont repris une spirale infernale et qu'on court de nouveau vers une augmentation des charges. Nous avons l'impression qu'on dépense non seulement ce qu'on est sûr de gagner, mais encore ce qu'on n'a pas encore gagné et qu'on n'est pas sûr de gagner un jour. Nous sommes très inquiets pour l'avenir de

¹ Rapports, 2551, 2779, 2791.

la Ville de Genève, parce que nous savons que ce que nous faisons aujourd'hui engage l'avenir non seulement à court terme, mais aussi à moyen et long terme.

En ce qui concerne l'augmentation des charges, nous déplorons l'augmentation des charges du personnel. Je voudrais qu'il soit bien clair que, pour ce qui est de la titularisation du personnel temporaire, nous y sommes absolument favorables et nous sommes aussi pour la reprise des mécanismes salariaux des fonctionnaires municipaux. Mais nous sommes contre la création de nombreux nouveaux emplois qui, cette fois-ci, se chiffrent par dizaines. Nous nous y opposerons donc et nous présenterons des amendements dans ce sens.

Nous sommes aussi opposés à l'augmentation excessive du groupe de comptes 31, qui, rappelons-le, concerne l'achat de matériel.

Nous sommes également en faveur d'une diminution des investissements. Nous suivrons en cela la proposition du PDC, car, après avoir consulté les différentes statistiques de ces dernières années, et ces investissements n'étant jamais réalisés à 100%, nous estimons qu'une trop forte augmentation ne sera pas non plus réalisée et qu'on peut facilement faire des économies sur ce groupe de comptes.

Enfin, nous avons et nous aurons une position politique – nous avons beaucoup parlé de position politique tout à l'heure dans cette enceinte. Notre position politique est, en priorité, la diminution de la dette, mais nous avons l'impression que ce n'est pas la priorité de chaque groupe dans ce parlement. Nous ne nous contenterons pas d'écritures comptables et de subterfuges comptables pour diminuer la dette sur le papier, nous voulons une diminution réelle, constante et durable. Pour le moment, 1,8 milliard de dettes, c'est beaucoup d'argent, peut-être que c'est moins que dans d'autres communautés, mais c'est quand même encore énorme pour notre Ville. C'est la raison pour laquelle nous allons vous proposer une diminution des centimes additionnels, parce que nous considérons que les habitants de cette ville ont aussi le droit de participer à la prospérité qui revient. Nous voudrions cadrer ce Conseil administratif de façon qu'il ne se lance pas dans des dépenses inconsidérées, qui ne seront pas maîtrisées par la suite. Dans un premier temps, nous proposons donc une diminution de 2 centimes additionnels, mais nous nous rallierons aussi à la proposition de 1 centime additionnel. Pour ceux qui considèrent que cette diminution serait minime sur les bordereaux d'impôts, je rappelle qu'elle sera minime surtout pour ceux qui paient beaucoup d'impôts et qui gagnent donc de gros salaires, mais les gens qui ont de modestes revenus apprécieront.

Du déroulement des débats découlera donc notre prise de position finale. Si vous acceptez les amendements que nous allons vous proposer, nous accepterons ce budget, si vous refusez nos amendements, bien entendu, nous refuserons ce budget.

Le président. Je vous remercie, Madame. Pour le groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes), je donne la parole à M. Alain Comte.

M. Alain Comte (AdG/TP). Faisant partie de la majorité Alternative de cette enceinte, nous soutiendrons le projet de budget proposé par le Conseil administratif tel qu'il ressort du rapport général. Cela à deux exceptions près, que nous verrons cet après-midi. Je crois qu'il y aura quelques amendements, mais je ne vais pas entrer dans le détail maintenant sur ce sujet, puisque nous aurons l'occasion d'intervenir le moment venu.

Pendant, nous nous sommes réservé le droit d'être critiques envers nos magistrats. Cette année, sur la proposition du bureau, le Conseil municipal a décidé de modifier la procédure d'étude du projet de budget. Cela n'a pas été une réussite et si, malgré tout, nous pouvons débattre aujourd'hui de ce sujet, c'est que les acteurs, c'est-à-dire les présidents de commissions, rapporteurs et commissaires, ont mis beaucoup d'ardeur à travailler sur ce budget. Pourtant, on ne peut pas dire que cette nouvelle méthode ait satisfait beaucoup d'entre nous, il faudra donc étudier une nouvelle méthode pour l'examen du projet de budget 2002. Je dirai que les méthodes se suivent, mais que les problèmes restent entiers.

Au nom de l'AdG (Parti du travail et Progressistes), je dis: «Enfin, voilà un budget qui commence à ressembler aux options politiques contenues dans notre programme politique élaboré à l'occasion de la campagne électorale des élections municipales de 1999.» En effet, il s'agit du premier budget de l'Alternative qui devrait se rapprocher nettement plus des options politiques de chacune des composantes de l'Alternative que ces années précédentes. Ainsi, on ne devra pas diminuer certaines rubriques comme nous avons été contraints de le faire ces dernières années, années de situation économique difficile. Bien au contraire, tout ce qui a été diminué va pouvoir être rétabli, voire augmenté.

Il ne s'agit pas ici de faire de l'arrosage, mais de dépenser les deniers publics avec parcimonie et, nous, Parti du travail, pensons qu'il est judicieux de le faire. Pourtant, s'il est réjouissant de constater que la situation économique s'est quelque peu redressée, cela n'a pas encore profité à tout le monde. Il y a toujours, malheureusement encore aujourd'hui, 8502 chômeuses et chômeurs dans notre canton, soit 4,1% de la population active – chiffres OCSTAT (Office cantonal de la statistique) de novembre 2000 – donc le taux de chômage le plus élevé de Suisse. L'aide supplémentaire de 1 million de francs pour les chômeurs, qui figure dans ce budget 2001, nous donne donc satisfaction, même si l'idéal serait qu'il n'y ait plus de chômeurs du tout.

La deuxième satisfaction est de voir que les mécanismes salariaux seront rétablis avec le budget 2001. Le personnel a consenti un effort important au niveau

financier, soit par le biais de la contribution de solidarité, soit par le gel des mécanismes salariaux, afin que notre municipalité puisse malgré tout continuer de fonctionner. Les charges, malgré ce rétablissement, n'excèdent pas 36% des charges de fonctionnement avant amortissements, l'objectif que s'était fixé le Conseil administratif de rester en dessous de 40% étant ainsi respecté.

S'agissant du personnel, nous saluons particulièrement la création d'emplois; est inclus dans cette augmentation d'emplois un certain nombre de personnes employées en tant que temporaires et qui devraient être régularisées. En regard des 8502 chômeurs dont je viens de parler, cette mesure nous apparaît comme judicieuse et nécessaire. Ainsi, ce ne sont pas moins de 90,5 postes réguliers qui seront créés. Sur ce problème, nous demanderons, dès l'année prochaine, un décompte intermédiaire au Conseil administratif afin de mesurer l'effort que ce dernier a fait dans ce domaine pour satisfaire les demandes réitérées du Conseil municipal.

Au chapitre des subventions, il faut constater une augmentation substantielle, plus 4,8 millions de francs, de la subvention dévolue à la petite enfance. Cette rubrique figure aussi en bonne place dans notre programme politique et nous ne pouvons que nous réjouir de l'option qu'a faite le Conseil administratif dans ce domaine. Le département des affaires culturelles voit également son groupe de comptes 36, «Subventions et allocations», augmenter; là aussi, nous ne cachons pas notre satisfaction par rapport aux options choisies.

Au sujet du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, les rénovations d'immeubles prévues en 2001 sont plus que nécessaires. La somme prévue pour un meilleur entretien des rues de Genève, cela au niveau du nettoyage, est aussi nécessaire.

Concernant le département des sports et de la sécurité, il y a peu de changements au niveau du budget de fonctionnement. Par contre, à notre avis, il y a un manque d'équipements et il faudra investir pour la construction d'une halle de gymnastique ainsi que d'une maison des arts martiaux. Toujours dans les augmentations des charges, la rubrique «Biens, services et marchandises» subit une augmentation. Dans ce cas aussi, c'est une adaptation que je qualifierai d'«obligatoire», étant donné que toutes ces années passées bon nombre d'achats ont été différés en attendant des jours meilleurs. Par contre, il ne s'agirait pas, dès le budget 2002, d'avoir une progression aussi importante. Nous considérons que c'est un rattrapage ponctuel et que, dans le futur, il faudra rester attentif pour ne pas voir cette rubrique prendre l'ascenseur.

En ce qui concerne les investissements, qui se montent à 123 millions de francs, il est réjouissant de constater que ceux-ci sont autofinancés. Le Parti du travail a toujours été pour les investissements, mais pas de manière démesurée

comme l'a fait l'Entente dans les années 80; celle-ci votait alors des investissements avec un montant record, en 1988, de 237 millions et, cela, à des taux d'intérêts prohibitifs.

Pour terminer, je vais vous parler en quelques secondes de l'amortissement de la dette, puisqu'il semble qu'aujourd'hui elle soit le cri de guerre, avec le centime additionnel, de l'Entente. Je ferai tout d'abord un bref historique: 1991, fait extraordinaire, l'Entente et l'Alternative se retrouvent à égalité avec 40 sièges chacun au sein du Conseil municipal – cela pour planter le décor. La dette est alors de 1 357 300 francs. D'ailleurs, on peut se demander d'où vient cette dette; de qui, on le sait: de vous, Mesdames et Messieurs de l'Entente. Se le demander, c'est tenter d'y répondre et, en cherchant dans plusieurs documents, j'ai constaté qu'entre les années 80-90 l'Entente, au travers des votes des budgets successifs, avait accumulé 190 millions de bénéfice. Qu'a fait l'Entente pour diminuer la dette? Elle a accordé une aumône à la diminution de ladite dette de, malheureusement, 4,8 millions sur 190 millions de bénéfice. Vous voyez que, aujourd'hui, si ce ne sont plus les mêmes personnes, ce sont les mêmes partis qui veulent nous donner des leçons sur l'amortissement de la dette. Cela tourne à la farce.

Je dirai un mot encore au sujet du centime additionnel. Le PDC propose une diminution de 1 centime additionnel; c'est son droit et nous le respectons. Par contre, la démarche est quelque peu démagogique. Bien sûr, c'est intéressant de payer moins d'impôts, mais il faudrait que vous nous disiez où enlever 13 334 000 francs, puisque c'est la valeur de 1 centime additionnel actuellement. Donnez-nous, s'il vous plaît, Monsieur Pattaroni, la rubrique où vous souhaiteriez enlever ces 13 millions, vous qui êtes épris de transparence, car ce n'est pas prendre ses responsabilités que de diminuer les impôts sans dire où il faut répercuter cette diminution dans le budget. S'agit-il de régler les mécanismes salariaux, de diminuer des subventions ou, que sais-je encore, de faire des coupes ailleurs? Un peu de courage, s'il vous plaît! Je vous demande ces précisions pour que nous puissions voter ce budget en toute connaissance de cause. Par ailleurs, je souhaiterais savoir comment faire pour diminuer la dette, puisque tel est votre objectif, alors que, dans le même temps, vous voulez diminuer le centime additionnel. Il y a là quelque chose d'ambigu que je ne saisis pas très bien.

Si, au niveau de la dette, la situation est préoccupante, elle n'est pas dramatique; il faut veiller à ne pas l'augmenter et nous nous y tiendrons. Vous l'aurez constaté, à la page 229 des rapports PR-90 A/B/C, dans le rapport de minorité de M. Pattaroni, la dette a diminué en 1999 de 92,7 millions pour se porter à 1836,6 millions de francs. Les comptes de l'an 2000 devraient aussi voir une diminution importante de plusieurs dizaines de millions de la dette, et je pense qu'en 2001 ce sera aussi le cas.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que nous allons vers une diminution de la dette. Pour combien de temps? Cela, je l'ignore; je préférerais que cela puisse durer encore très longtemps, mais nous apprécions à sa juste valeur, pour l'instant, la reprise économique. Voilà, Mesdames et Messieurs, en substance ce que le Parti du travail avait à vous communiquer.

Le président. J'aimerais encore signaler que M. Knechtli, ancien conseiller municipal et ancien président du Conseil municipal, a passé tout à l'heure à la tribune du public. Je donne maintenant la parole à M. Pattaroni pour le groupe démocrate-chrétien.

M. Robert Pattaroni (DC). J'ai l'avantage de disposer d'un temps certain pour donner le point de vue de mon parti. En tant que rapporteur dans le cadre du budget, il est vrai qu'on a un point de vue un peu plus général et probablement que, brièvement, quelques précisions s'imposent par rapport au seul Parti démocrate-chrétien.

Premièrement, nous, le PDC, nous n'avons encore qu'un amendement à présenter, qui concerne la villa Dutoit, que nous ne voulons pas détruire, mais que nous voulons voir vivre un peu plus modestement. Deuxièmement, nous entendons avec plaisir plusieurs interventions concernant des mesures anticycliques en matière d'investissements, ce qui est sage. Lors de la séance précédente, je n'ai pas développé cette question, mais, dans mon rapport de minorité, il y avait des allusions à cela et notamment, à la page 237, au projet de loi 8211 que notre parti a déposé au Grand Conseil et à la motion N° 48 qui a été développée au Conseil municipal et renvoyée à la commission des finances le 3 mai. Nous ne pourrions soutenir ceux qui veulent introduire un dispositif de mesures anticycliques.

Troisièmement, Monsieur le président, je voudrais faire remarquer que c'est toujours ennuyeux de se trouver le matin, lors des séances d'examen du budget, devant des motions urgentes qui ne correspondent pas vraiment à ce qui peut être discuté au cours de la préparation de ce budget. Je fais allusion à la motion N° 150, fort bien rédigée, qui nous a été présentée tout à l'heure par le Parti socialiste. On en parlera de la manière qui convient, mais il est toujours un peu dommage de se trouver devant ce type d'intervention très globale, alors même qu'on sait pertinemment qu'on ne pourra pas aujourd'hui avoir le temps d'entrer en matière d'une manière très sérieuse.

Quatrièmement – je redis ce que nous avons écrit – étant donné que la dette devrait diminuer au cours de cette année, nous allons proposer dans un amendement, qui modifie l'arrêté 1 du rapport de majorité, une diminution des investisse-

ments de 20 millions de francs, ce qui est d'ailleurs un minimum. Si cette mesure était soutenue par une majorité du Conseil municipal, nous pourrions voter le budget. Mais attention, Monsieur le président, vous avez siégé assez longtemps dans cette enceinte pour savoir que, parfois, lors d'une journée comme celle-ci, tout à coup le Conseil municipal s'enflamme pour une cause, que certaines dérives s'introduisent et que, par conséquent, on est parfois, vers 16 h ou vers 20 h, dans un état d'esprit assez différent que vers 9 h 30. Je ne sais pas ce qui va nous arriver aujourd'hui, mais, si nous en étions à voter le budget aujourd'hui et que l'amendement proposant cette diminution de 20 millions était admis, nous pourrions voter le budget tel qu'il est maintenant.

Par rapport à l'interpellation dont nous avons été l'objet de la part de M. Comte, je redis, car je l'ai évoqué lors de la séance précédente, que, lorsque nous avons déclaré au Conseil administratif qu'il y aurait probablement un peu plus de rentrées, celui-ci a répondu qu'il allait amortir un peu plus la dette. Mais qu'a fait le Conseil administratif? Il a augmenté ses dépenses de l'ordre de 10 millions alors qu'il aurait pu se restreindre. Bien sûr, tous les exécutifs sont comme cela, Monsieur le président, et même si la majorité était de l'Entente, ce serait pareil. Par conséquent, si on constate qu'il n'y a manifestement pas une plus grande rage de la part du Conseil administratif pour diminuer la dette, le seul moyen d'aider celui-ci à freiner ses impulsions, c'est de resserrer un peu les cordons de la bourse.

Pour nous, cette fameuse diminution des investissements de 20 millions représente l'élément principal et nous espérons que la sagesse va planer sur cette assemblée et présider au déroulement de nos débats, ainsi, nous pourrions, vers les 16 h, 16 h 30, voter ce budget.

Le président. Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), je passe la parole à M. Mouhanna.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je voudrais commencer mon intervention sur un point particulier qui a été évoqué par M. Vaissade, maire de Genève, concernant le personnel temporaire. Ce point figure également dans nos débats budgétaires dans la mesure où, parmi les options du Conseil administratif, figure justement la titularisation du personnel temporaire. Je reviendrai tout à l'heure aussi sur cette question au niveau de la motion urgente N° 151 déposée par quelques membres des représentants des quatre partis de l'Alternative.

Je voudrais dire que, malheureusement, les engagements que le Conseil administratif nous avait communiqués à différentes reprises ne semblent pas avoir été

intégralement respectés. Il se trouve que c'est souvent le cas lorsque les gens arrivent à un certain niveau de l'exercice du pouvoir, ils sont aussi sujets à un certain nombre d'effets pervers, c'est-à-dire à une certaine amnésie qui pourrait être partielle et, à un moment donné, il n'y a pas mieux pour lutter contre cette amnésie que la mobilisation sociale et la mobilisation des salariés et des travailleurs. Je crois que ce matin la mobilisation que nous avons constatée au niveau du personnel temporaire, soutenue par les syndicats, est une mobilisation qu'il faut saluer et nous ferons ce que nous pourrons pour que cette mobilisation aboutisse à des solutions satisfaisantes. Je reviendrai sur cette question tout à l'heure, mais certaines informations données par M. Vaissade ne me semblent pas satisfaisantes, dans la mesure où j'ai sous les yeux plusieurs renouvellements de contrats de personnel temporaire, qui ne sont pas des contrats acceptables. Cela étant dit, je voudrais passer au budget.

Des voix. Ah!

M. Souhail Mouhanna. Je vois bien que certaines personnes sont impatientes d'entendre un représentant de l'Alliance de gauche intervenir sur le budget. Je vais leur donner satisfaction et j'espère que, à la fin de mon intervention, certains vont être un peu mal à l'aise dans la mesure où j'aurai dit un certain nombre de vérités qui leur déplaisent. Le budget de la Ville de Genève n'est pas le budget d'un magasin de prêt-à-porter, il concerne une collectivité publique. C'est un choix politique, souvent aussi c'est l'expression d'un choix de société; celui du mouvement politique que je représente ici est un choix de société solidaire et progressiste. Cette société dite «progressiste» signifie que nous voulons lutter pour obtenir par tous les moyens disponibles une société plus solidaire, plus juste et qui avance sur le chemin du progrès social.

Le budget qui nous est présenté est un budget que l'on peut qualifier, effectivement, de budget de gauche. Mais il y a toutes sortes de nuances au niveau de la gauche, il y a parfois une gauche qui peut être pâle et peureuse, il y a d'autres formules, il y a une gauche qui est une gauche vive et courageuse. Eh bien, nous, nous luttons pour que la population genevoise puisse compter sur une gauche vive et courageuse allant justement dans le sens de cette société solidaire plus juste et une société de progrès social.

Il y a dans le projet de budget qui nous est présenté un certain nombre d'options allant dans ce sens et c'est la raison pour laquelle nous le soutiendrons. Mais nous constatons et nous considérons que ce budget n'est pas suffisamment à gauche, aussi allons-nous essayer d'apporter notre contribution pour que ce budget réponde également aux aspirations d'une partie de la population que nous

représentons ici. Nous ferons donc tout à l'heure un certain nombre d'amendements et de propositions à ce sujet pour renforcer l'aspect social de la politique de notre Ville de Genève.

Maintenant, concernant le budget en tant que tel, nous avons entendu certains représentants des groupes politiques nous donner un certain nombre de leçons. A travers le bureau du Conseil municipal, je dirai à M. Jean-Luc Persoz, qui a traité les membres de l'Alternative, donc moi aussi, de tous les noms lors de la séance précédente: d'«enfants», de «capricieux», de «mal élevés», etc., qu'entendre quelqu'un d'aussi immature que lui traiter l'homme de 60 ans que je suis d'«enfant» et de «mal élevé», m'amène à penser que, lorsque le niveau de maturité du Conseil municipal est aussi bas, ce dernier ne mérite pas une réponse de ma part. C'est la raison pour laquelle je passe immédiatement à autre chose. (*Remarque de M. Mark Muller.*) Bien sûr, M. Mark Muller est là pour représenter certains milieux que je combats, par conséquent cela ne m'étonne pas de sa part.

Les leçons qui nous ont été données consistaient à nous dire: «Ecoutez, vous, à l'Alternative, aussitôt que vous arrivez au pouvoir, aussitôt que vous avez les moyens de faire quelque chose, eh bien, vous ne regardez pas aux dépenses et vous oubliez la dette.» Par conséquent, on nous reproche de pratiquer une politique qui serait contraire aux intérêts de la population. En tout cas, il est vrai que la politique que nous sommes en train de vouloir appliquer en Ville de Genève n'est peut-être pas dans l'intérêt des gens représentés par l'Entente, mais, pour nous, elle est dans l'intérêt de la grande majorité de la population, comme nous allons le prouver tout au long de cette journée.

Par exemple, je vais prendre la question de la dette, car on nous parle tout le temps de celle-ci. On sait que la dette est souvent constituée d'un certain nombre d'investissements, d'une part, et de dépenses sociales, d'autre part, justement pour venir en aide aux victimes de la politique qui nous a été imposée aussi bien sur le plan cantonal que sur le plan fédéral, par les milieux socio-économiques et financiers qui dominent la scène politique suisse et genevoise depuis pas mal d'années. Oui, il y a des victimes de cette politique économique; nous le constatons d'ailleurs sur le plan fédéral avec les cadeaux fiscaux qui ont été faits, avec les attaques contre les acquis sociaux, avec les attaques contre le statut du personnel fédéral, et j'en passe. Il y a effectivement une volonté de démantèlement social et une politique qui est appliquée depuis de nombreuses années en Suisse, et cette politique-là n'a pas été sans effets. Il y a eu le chômage, la précarité et la pauvreté qui, aujourd'hui, est quelque chose de grave; elle est extrêmement étendue et insupportable pour beaucoup de personnes, dans notre canton en particulier. Cette dette a été justement le résultat de cette politique-là! Par exemple, ces derniers jours, nous avons entendu des représentants de l'Hospice général donner des chiffres absolument alarmants par rapport à la croissance du nombre des per-

sonnes qui ont recours à l'aide sociale dans notre canton. Il y a effectivement beaucoup de précarité, beaucoup de pauvreté en ville et dans le canton de Genève.

Quant à la dette, il a bien fallu recourir aux emprunts pour financer, d'une part, des investissements pour donner une impulsion à l'économie, mais, d'autre part, il fallait, au niveau du canton, venir en aide aux personnes qui sont les victimes des crises économiques. Quand on nous parle d'appliquer une politique anticyclique, la conception de celle-ci au niveau du Parti libéral est la suivante. Quand il y a la crise, que fait-on? On supprime des emplois, on fusionne des groupes économiques, des entreprises, on diminue les salaires, on démantèle les acquis sociaux. Tout cela se fait parce qu'il y a la crise, mais, en même temps, il y a des actions qui grimpent de 10, 20, 30%; en même temps, on transfère aux collectivités publiques le coût des licenciements, le coût social de cette politique-là. Ensuite, puisqu'il y a des déficits, on dit aux collectivités publiques: «Écoutez, les déficits ont augmenté, on ne peut pas continuer à appliquer une politique comme vous le faites; il faut supprimer des emplois dans la fonction publique, il faut réduire les salaires dans la fonction publique, il faut...», et on connaît la suite.

Quand la situation va mieux, ces milieux-là ne disent pas qu'il faut rattraper certains retards au niveau des salaires, des prestations sociales, par exemple qu'il faut améliorer les bas salaires des travailleurs, les revenus sociaux, non, ils disent qu'il faut réduire les impôts. En outre, il faut bien noter la nuance, quand les gens de droite parlent de contribuables, ils en parlent comme si ceux-ci étaient uniformes, comme s'il s'agissait d'entités identiques. Contrairement à eux, nous, nous parlons de citoyens; un citoyen, un vote, dans ce cas, il y a égalité, mais un contribuable n'est pas égal à une autre contribuable. Quand on parle de diminuer l'impôt municipal de 1 ou de 2 centimes additionnels, ce n'est pas diminuer de 1 ou de 2 centimes pour tout le monde de la même manière. Je vais vous donner quelques chiffres pour pouvoir relativiser les leçons de morale que certains nous donnent. Ceux-ci nous disent que, maintenant, puisque la situation va mieux, il faut quand même être reconnaissants envers les contribuables et leur restituer une part des recettes. Cependant, dans les chiffres que j'ai ici, que tout le monde peut consulter, car ils se trouvent dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat 1999, on peut voir le nombre de personnes qui n'ont pas de revenus imposés. Pour ces dernières, on pourrait réduire l'impôt communal de 2, de 10, voire de 45 centimes additionnels, ils n'auraient pas 1 centime d'économie ou de cadeaux fiscaux. Ces personnes sont au nombre de 54 000, c'est-à-dire 23,37% des contribuables genevois.

A l'autre bout de l'échelle, ceux qui déclarent des revenus imposables de plus de 1 million de francs et dont le revenu imposé – tenez-vous bien – est 1 158 857 000 francs sont au nombre de 258 personnes; imaginez ce que cela

représente 1 ou 2 centimes additionnels de moins. D'un côté, c'est zéro franc et, de l'autre côté, il s'agit de milliers de francs. En mathématique, pour ceux qui s'y intéressent un peu, on dit que c'est indéfini, mais du point de vue de la limite, celle-ci est infinie. Pour faire une moyenne, si je prends un chiffre de 187 000 habitants en ville de Genève, 1 centime additionnel sur les personnes physiques, c'est à peu près 9, 10, même 11 millions; si vous faites le rapport, cela fait 1 franc par semaine et par habitant. Mais, évidemment, ce franc par semaine et par habitant n'est pas réparti sur les habitants, il est réparti d'une manière tout à fait concentrée sur une toute petite partie des personnes. Pour le reste des habitants, ce n'est pas un gain, au contraire, c'est une perte de prestations, prestations qui valent beaucoup plus que les quelques francs de cadeaux alibis qu'on voudrait nous faire croire que les gens de droite veulent faire comme cadeau, enfin ceux qui militent pour ce 1 ou ces 2 centimes additionnels.

Par rapport à la dette, on nous dit qu'il faut la réduire. Effectivement, c'est maintenant qu'il faut réduire la dette, qu'il faut faire un effort, qu'il faut penser à faire entrer de nouvelles recettes. Eh bien, ces recettes sont là et la dette, en 1999, par exemple, a été diminuée de plus de 90 millions par le Conseil administratif, ce que je salue. En 2000, si les prévisions qui nous parviennent d'un peu partout confirment que l'exercice 2000 pourrait révéler un boni, il va encore y avoir une diminution de la dette. Il est vrai qu'il faut diminuer la dette en Ville de Genève, qui est une dette importante, mais, pour nous, la priorité, c'est véritablement une Ville de Genève qui soit un modèle social avancé. Quand je parle d'un modèle social, cela veut dire une ville dans laquelle la solidarité sociale est un modèle, une ville dans laquelle la qualité de vie est véritablement supérieure par rapport à toutes les régions qui nous entourent. Cela n'aura pas seulement une incidence sur les gens vivant dans notre cité, mais également sur le plan économique, cela aura un impact positif, parce que la qualité de vie dans une région est aussi un facteur attractif pour les entreprises qui pourraient vouloir s'installer à tel ou tel endroit. Cela a donc aussi un aspect positif sur le plan économique et sur le plan de l'attractivité de notre ville et de notre région.

Pour nous, il est impératif qu'une majorité de gauche – qui est, en l'occurrence, une double majorité, puisqu'elle règne à la fois au Conseil municipal et au Conseil administratif – soit une majorité allant dans le sens du progrès social, dans le sens de faire de notre ville un modèle social avancé et qu'on ne vienne pas nous dire: «Attention, il y a, dans telle ou telle ville...» comme M. Pattaroni l'a fait entendre lors de la séance précédente, en présentant son rapport de minorité, car, que notre ville soit première, deuxième, troisième ou septième, nous avons la volonté, nous avons l'espoir aussi de faire en sorte que Genève soit toujours la première dans tous les domaines: social, éducatif, culturel et beaucoup d'autres domaines. Nous aimerions qu'il n'y ait ni pauvres, ni précaires en ville de Genève, et je voudrais bien entendre certains dans les autres groupes de l'Entente le dire,

notamment au niveau du PDC. Effectivement, le PDC a parfois tendance à avoir un pied à gauche, un pied à droite, mais la déclaration que nous avons entendue tout à l'heure montre que le PDC a tendance, en examinant le projet de budget 2001, à vouloir mettre les deux pieds dans la chaussure de droite. On nous dit que c'est à cause des investissements qui seraient trop élevés...

Je voudrais rappeler que, lors des débats en commission des finances concernant les investissements, au nom de mon groupe j'avais dit que nous étions tout à fait favorables à la réduction de la dette. Pour nous, les excédents de revenus devraient servir à plusieurs choses: d'une part, à assurer la politique sociale de la ville et, d'autre part, à réduire la dette. Lorsque nous avons voté en commission les investissements tels que présentés par le Conseil administratif, à ce moment-là, j'avais dit que nous étions tout à fait conscients que le niveau des investissements tel qu'articulé par le Conseil administratif pourrait au vu des résultats précédents ne pas être atteint, mais que, dans la mesure où le non-dépensé servirait en définitive à diminuer la dette, nous n'avions pas d'objection, dans ces conditions, à voter les investissements tels qu'ils ont été votés. Mais, comme le disent les représentants du groupe DC, si le Conseil administratif peut nous affirmer qu'une diminution des investissements budgétés de 20 millions n'aura pas d'incidences, je dirai, trop négatives et que ces 20 millions serviraient effectivement à la diminution de la dette, au niveau de mon groupe politique, nous serions d'accord d'aider le PDC à sortir son pied gauche de la chaussure droite et de remettre son pied gauche dans la chaussure gauche. Voilà ce que j'avais à dire par rapport à cet aspect des choses.

Enfin, au niveau de la politique salariale qui nous est proposée, en ce qui concerne le groupe AdG/SI, nous sommes toujours opposés aux attaques salariales contre le personnel de la Ville de Genève. Nous nous étions prononcés contre le blocage des salaires et nous n'avons pas changé. Par conséquent, nous ne pouvons que nous féliciter du redémarrage des mécanismes salariaux de l'ensemble du personnel, que cela soit du personnel de la Ville, de la petite enfance ou des institutions concernées par ce redémarrage. Toutefois, nous attirons l'attention du Conseil administratif sur la nécessité de rembourser en quelque sorte le personnel, comme cela a été fait au niveau des comptes 1999, mais peut-être sous une autre forme puisque 3 millions ont été provisionnés pour ce qui concerne le personnel. Nous demandons, dans le cas où les comptes 2000 seraient meilleurs qu'il était prévu dans le budget 2000, qu'il y ait un geste de compensation au niveau du personnel de la Ville de Genève et une restitution au niveau des comptes 2000 au personnel de la petite enfance de la contribution de solidarité.

Pour terminer, je voudrais dire que nous attendons de la part du Conseil administratif une véritable concertation avec le Conseil municipal et que, avant

la présentation des comptes 2000, nous souhaitons que le Conseil administratif discute avec le Conseil municipal pour voir comment les comptes peuvent être bouclés avant leur publication. Nous connaissons, les uns et les autres, les problèmes que nous avons eus cette année concernant l'examen des comptes 1999.

Je dirai encore un dernier mot en tant que président de la commission des finances. Nous avons connu un certain nombre de difficultés dans l'examen du projet de budget et il va falloir que le bureau du Conseil municipal, dans les prochaines semaines, examine les éléments qui pourraient être améliorés et qui ont été relevés dans un certain nombre de commissions lors de l'examen du projet de budget 2001. Il faut absolument que la procédure d'étude du budget soit améliorée par rapport à celle que nous avons suivie cette année. Par conséquent, nous voterons le budget, mais nous souhaitons que les amendements qui ont un caractère social et que nous allons présenter pendant cette journée soient soutenus par une majorité du Conseil municipal.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs, je ferai tout d'abord une petite remarque préliminaire. Je commencerai sur une remarque faite par M. Mouhanna concernant la procédure d'étude du budget en commissions. A la lecture du rapport général, on a pu constater que, suivant les commissions spécialisées, cette étude a été réalisée de diverses manières, ce qui parfois rendait la compréhension du projet de budget 2001 malaisée et un peu difficile.

Cela étant dit, le groupe libéral, dans un premier temps, ne peut que se réjouir d'avoir un budget équilibré, car cela faisait longtemps que nous n'en avions pas eu. J'émettrai une petite remarque à l'intention de M. Mouhanna, certes, ce n'est pas un budget d'un magasin de prêt-à-porter, mais, comme un collègue de parti me le soufflait tout à l'heure, c'est plutôt un budget de haute couture, car nous frissons le milliard!

En seconde lecture de ce budget, nous avons quand même quelques inquiétudes. En effet, à quoi est dû cet équilibre, est-il dû à une maîtrise des coûts de l'administration, à une meilleure gestion des services? Non, car nous voyons que le groupe de comptes 31 a explosé, que le groupe 30 a aussi augmenté. Certes, s'il est juste que ce dernier augmente, puisque nous reprenons les mécanismes salariaux, nous sommes un peu plus partagés sur l'augmentation et la création de nouveaux postes, hormis la titularisation des postes des faux temporaires – mais j'y reviendrai tout à l'heure. Le groupe de comptes 36 a également une tendance à prendre l'ascenseur. Ce qui signifie que ce budget n'est équilibré que parce que nous avons une embellie fiscale et peut-être une embellie des prévisions.

D'ailleurs, on pourrait aussi commencer à s'interroger si ces prévisions n'étaient pas par trop optimistes pour l'année prochaine. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que si, dans les années à venir, l'embellie fiscale tendrait un peu à se terminer, nous aurions une municipalité engagée vis-à-vis de nouveaux subventionnés, de nouveaux collaborateurs et nous retomberions dans les chiffres rouges beaucoup plus vite que nous en sommes sortis.

Nous pouvons envisager également un scénario où, dans l'année 2001, les taux sur les marchés des capitaux prennent l'ascenseur. Avec 1 800 000 000 de francs de dette, je rappelle qu'une augmentation de 1% sur le marché des capitaux provoquerait une charge du coût de la dette de 18 millions – ce qui correspondrait au montant rapporté par 1,5 centime additionnel. En fait, nous pouvons constater que le Conseil administratif souffre d'amnésie et qu'il n'a pas retenu les leçons des années précédentes.

Quelques mots maintenant concernant le personnel et les collaborateurs de l'administration. Outre l'augmentation des postes, qui ne nous paraît pas toujours justifiée, nous avons maintenant un problème – et ceux qui sont venus ce matin pour la séance de 8 h ont été sensibilisés à ce problème par les petits tracts qu'ils ont reçus à l'entrée – sur la question des faux temporaires et des postes temporaires. Nous pensons que de maintenir les gens dans la situation de faux temporaires est une situation vraiment inacceptable de la part d'une administration. Nous ne pouvons pas avoir des collaborateurs dont on prolonge le contrat de six mois en six mois, d'année en année, des collaborateurs qui ont une famille, des enfants à charge; par conséquent, il convient que le Conseil administratif règle cette situation au plus vite. Quand on entend dans la bouche de notre maire que c'est peut-être le concierge, au fond à gauche dans un placard, qui engage les faux temporaires et que le Conseil administratif signe le contrat après le chef de service et l'employé, cela fait sourire le groupe libéral.

En ce qui concerne les vrais temporaires nécessaires à l'administration, peut-être que la Ville aurait tout à gagner à s'adresser à des entreprises privées – dont je ne citerai pas les noms ici, car nous ne sommes plus tout à fait entre nous, puisque nous sommes télévisés. Mais je pense que le Conseil administratif pourrait aller dans ce sens-là.

Les investissements sont financés à 100%, et nous nous en réjouissons, bien que le montant nous paraisse quand même particulièrement élevé. Une lecture un peu plus, je dirai, provocatrice pourrait nous inciter à nous demander pourquoi le Conseil administratif nous propose autant d'investissements; se défie-t-il de sa majorité de gauche qui le soutient, ou, peut-être, craint-il que, si on laisse un peu trop de millions à dépenser au législatif, ceux-ci soient dépensés à mauvais escient. En fait, chacun sait que sur les 120 millions de francs d'investissements, on arrivera peut-être à n'en dépenser que 60 ou 80 millions et que les millions res-

tants seront attribués à la diminution de la dette. Si le Conseil administratif était venu avec un plan d'investissements à 80 millions, cela aurait laissé une marge de manœuvre réduite à son législatif de gauche, qui est majoritaire, pour dépenser ces 80 millions dans une direction qui peut-être ne lui convenait pas. C'est peut-être une remarque un peu perfide, vous m'en excuserez.

Nous pouvons cependant regretter que la majeure partie des investissements, et cela depuis de nombreuses années, soit consacrée au patrimoine administratif et non pas au patrimoine financier. Qu'avez-vous fait, Messieurs de la majorité Alternative, depuis une dizaine d'années? Avez-vous construit beaucoup de logements? Non, rien du tout. Le patrimoine financier est le parent pauvre de vos investissements. Nous constatons maintenant que les réalisations sont, pour certains, un plan piéton à un coût astronomique, des oreilles de Mickey – et je ne résiste pas au plaisir de dire de «petit Mickey» – une journée sans voitures, mais, en revanche, une ville de plus en plus sale.

Du côté des affaires sociales, pour quitter les investissements, nous pouvons constater que le programme social consiste essentiellement en augmentation de postes. On crée des emplois au sein de l'administration, mais que fait-on vraiment dans le social? Pas grand-chose et je crois que ce couplet a été repris par des collègues de l'Alternative. Pour la culture, c'est un peu la même chanson; il y a des subventions qui augmentent et surtout des postes, notamment au Musée d'art et d'histoire.

Que penser d'un Conseil administratif dont la seule politique semble être de jouer sur le taux d'amortissement au gré de la crise ou des années d'embellie. On augmente et on modifie le taux d'amortissement. Nous assistons à un manque total de stratégie de désendettement.

Le groupe libéral, par le biais de son rapport de minorité, vous propose une baisse de 2 points des centimes additionnels. L'«escroquerie libérale», ainsi que cela avait été décrit dans cette enceinte il y a quelques mois, c'est-à-dire la proposition cantonale qui visait à baisser de 12% les impôts cantonaux, a néanmoins permis au Canton de voir les rentrées fiscales augmenter et cela est quand même dû à cette diminution d'impôts. Lors de la conception de cette diminution d'impôts, qui ne touchait que le canton, le législateur a prévu de laisser à la commune une large autonomie dans l'appréciation de ses centimes additionnels. Maintenant, il nous paraît venu le temps de diminuer également nos impôts et de donner ainsi suite à la volonté du souverain qui avait soutenu massivement cette diminution de l'impôt cantonal. Il est temps, maintenant, pour la commune de le baisser à son tour.

Que représentent 2 centimes additionnels pour la Ville de Genève? C'est 3% du budget de fonctionnement qui nous est proposé, seulement 3%. Si on consi-

dère que le budget qui nous est proposé actuellement, au niveau du fonctionnement, présente une augmentation de plus de 10%, la baisse de 2 centimes additionnels revient non pas à baisser le budget, mais à se contenter, ce qui est déjà beaucoup, d'une augmentation par rapport au budget 2000 de 7,5%.

Le groupe libéral, au cours de cette journée, déposera un certain nombre d'amendements visant à aller dans ce sens, de façon à pouvoir trouver le financement de ces 2 centimes. Il faut bien comprendre que cela n'est pas une diminution du budget, mais une limitation de son augmentation.

Pour revenir encore sur un point qui a été soulevé tout à l'heure, puisqu'il paraît qu'il y a 54 000 Genevois qui ne paient pas d'impôts – mais je pense que c'est au niveau cantonal et pas au niveau de la Ville – je dirai que ces gens-là, pour mémoire, s'ils ne paient pas d'impôts sont effectivement éminemment bénéficiaires des prestations sociales, tant au niveau du logement, des assurances maladie et aides diverses. Quand nous entendons, dans la bouche de certains, que nous avons des régimes à plusieurs vitesses et que le fait de diminuer les impôts ne touche qu'une couche de la population, quand les mêmes proposent d'augmenter les prestations municipales pour une catégorie de personnes qui reçoivent également les prestations de l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées), nous constatons que cette augmentation ne touche également pas toute la population. Le groupe libéral proposera donc une diminution des centimes additionnels de 2 points, qui sera probablement refusée, et, dans ce cas, nous ne voterons pas le budget.

M. Alain Vaissade, maire. Je voudrais répondre à certains intervenants. Monsieur Oberholzer, votre groupe ne votant pas le budget, on comprend que vous vous défendiez avec des arguments qui sont, en même temps, pour et contre le social. Vous avez des positions que vous voulez qu'on accepte, puisque le groupe libéral est opposé au budget, mais sachez que le Conseil administratif ne partage pas vos arguments et je vais vous expliquer pourquoi. Par exemple, vous vous réclamez d'une titularisation des faux temporaires et, en même temps, vous déplorez qu'on augmente le nombre de postes au Musée d'art et d'histoire; or pour titulariser les faux temporaires, comme on les appelle, c'est-à-dire ces personnes qui ont des fonctions permanentes, mais qui ont un contrat d'employé temporaire, il faut bien augmenter le nombre de postes. Pour que ces personnes soient fonctionnaires, il faut, à un moment donné, que les postes qu'elles occupent soient enregistrés dans l'administration. C'est pour cela que je disais, lors de la séance précédente, qu'au département des affaires culturelles, entre 1996 et 2000, à partir du moment où le Conseil administratif a pris cela en main, on a titularisé 98 personnes. Cela veut dire qu'on a augmenté de 74 postes le département des affaires culturelles.

Il faudrait donc savoir ce que vous voulez, Monsieur Oberholzer: voulez-vous titulariser les faux temporaires ou ne pas les titulariser? Vous ne pouvez pas demander de les titulariser et dire au peuple – puisque le débat est maintenant télévisé – que vous ne le voulez pas, car vous voulez que le nombre de postes de la Ville soit constant. En réalité, tous les faux temporaires qui ont été engagés dans cette administration l'ont été parce que le *personal stop* était appliqué. C'était la politique des années 80 et c'est ainsi qu'ils se sont engrangés progressivement dans l'administration.

Maintenant, Monsieur Mouhanna, je fais partie de la même tendance politique que vous, l'Alternative, puisque nous formons une coalition pour diriger la Ville, alors ne venez pas me dire que nous n'avons pas respecté les accords que nous avons passés à un moment donné, car c'est faux! Vous avez dit qu'il y a des vérités qui déplaisent à certains, eh bien, la vérité, je vous l'ai exprimée lors du premier débat, à la séance précédente, où j'ai expliqué toute la situation. Maintenant, vous venez nous dire que nous ne respectons pas les accords; ce n'est pas vrai, et je ne peux pas laisser passer cela. Actuellement, le Conseil administratif est en négociation avec les commissions du personnel pour modifier les statuts, car il faudra les modifier pour pouvoir régulariser les faux temporaires. Tout cela fait partie d'une négociation globale. Il y a deux conseillers administratifs qui mènent les négociations, il faudra du temps, mais ne venez pas dire que nous ne respectons pas les accords, puisque nous sommes en négociation.

Nous ne pouvons pas accepter tout ce que les commissions du personnel demandent sans avoir en contrepartie des modifications, que nous attendons. Dans les modifications des statuts, nous attendons principalement un travail d'élaboration pour diminuer le temps de travail dans l'administration municipale. Vous savez que cela ne se fait pas du jour au lendemain et facilement, puisqu'il y a aussi des résistances. C'est donc un objectif sur lequel le Conseil administratif a des intentions, et cela fait partie d'une négociation globale.

Je répète maintenant ce que je vous ai dit tout à l'heure. La situation de ceux que nous appelons les «faux temporaires», c'est-à-dire des personnes qui ont une fonction permanente avec un engagement de droit privé, n'est pas due au fait, comme M. Oberholzer le disait tout à l'heure, que c'est peut-être le concierge qui engage au fond dans un placard, pas du tout! Je reprends, pour vous expliquer la situation, l'exemple du Musée d'art et d'histoire. Des conservateurs de ce musée voulaient des expositions performantes, attractives. Mais, comme ils n'avaient pas de postes à leur disposition, puisque ceux-ci n'étaient pas prévus dans le budget dudit musée, ils ont engagé des personnes sous le statut de temporaire et, une fois l'exposition terminée, ils ont continué d'engager ces personnes pour d'autres expositions. C'est ainsi que des fonctions permanentes sont apparues progressivement. Le Conseil administratif, je vous le répète, a agi contre cela en 1996.

J'aimerais aussi vous donner l'information suivante, car cela répond à l'une de vos préoccupations. Durant l'année 2000 et pour l'année 2001, 56 postes auront été et seront créés pour titulariser 53 personnes; nous avons fait l'inventaire à la fin de cette année, et c'est ce qu'il y aura en 2001. Pour 2002, il faudra prévoir un montant au budget pour 174 personnes qui travaillent dans l'administration municipale. Il n'y a que ces personnes-là que nous pourrions titulariser pour l'instant. Cela sera fait entre 2001 et 2002 et, comme je vous l'ai dit lors de la séance précédente, il faudra remettre au budget 2002 une somme de 2,2 millions pour réaliser cette opération. A ce moment-là, ce sera le Conseil municipal qui entérinera cette situation pour titulariser définitivement ce personnel.

Nous ne pourrions ensuite pas faire plus, car nous n'allons pas recréer des postes permanents avec des fonctions d'employés temporaires. C'est pour cela que nous avons pris la décision de limiter l'engagement des vrais temporaires, c'est-à-dire les personnes qui ne sont là que pour remplacer celles qui sont malades, qui ont des accidents, qui sont en congé de maternité ou celles qui sont simplement en congé. Il y a donc besoin de personnel temporaire, puisque les personnes reviennent après. Pour ces vrais temporaires, nous limitons leur contrat au maximum à douze mois par année, sinon ils deviendraient du personnel permanent et nous recréerions une situation avec des engagements de personnes, là où il n'existe pas de poste.

J'espère que ces explications vous conviennent. Pour ma part, la motion N° 151 que vous avez déposée ne me gêne pas du tout, puisque nous sommes en train de travailler sur le sujet. Par contre, ce que je regrette et que je n'accepterai jamais, c'est que, à un moment donné, sous prétexte de politiser la discussion – par rapport à des personnes, pas forcément vous – avec d'autres volontés politiques, on fasse de la désinformation et qu'on dise que le Conseil administratif ne remplit pas ses obligations, qu'il ne tient pas ses engagements, etc. Il y a toujours des personnes qui font de l'agitation politique. Comme il s'agit là d'une question qui doit se régler au niveau du personnel, en recourant à la concertation, comme vous l'avez dit tout à l'heure, il ne faut pas qu'il y ait de la désinformation.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, en tant que conseiller administratif, chef du département des finances de notre commune, permettez-moi de prendre la parole brièvement pour nouer la gerbe de ce débat d'entrée en matière budgétaire. Je vais rappeler quelques chiffres, avec quelques pourcentages et, ensuite, répondre aux questions qui ont été posées par les uns et les autres lors de ce débat d'entrée en matière.

En ce qui concerne le groupe de comptes 30, c'est-à-dire le personnel, qui a été évoqué à de nombreuses reprises lors de la séance précédente et tout à l'heure, j'aimerais dire ici que la politique du Conseil administratif a consisté à tenir les

engagements qui avaient été pris en 1997-1998. Rappelez-vous, il y avait tout simplement eu un blocage de la masse salariale, parce que nous nous trouvions dans une période difficile et qu'il fallait agir sur tous les postes budgétaires, y compris sur la marge de l'augmentation salariale. Nous sommes, bien sûr, arrivés au bout de trois ans au terme de cet engagement et les mécanismes salariaux ont repris. On peut être pour ou contre, mais, en tout cas, une chose est sûre, c'est que le Conseil administratif a été loyal par rapport aux engagements qu'il avait pris auparavant. Il est vrai que cela entraîne une augmentation de 8,3% par rapport au budget de l'an 2000.

Concernant les faux temporaires, c'est franchement une baudruche qui se dégonfle, parce que M. Vaissade, le maire, vous a expliqué notre position et le Conseil administratif est parfaitement unanime à ce propos. Cela a été dit et redit, mais je le répète encore une fois, nous avons une politique active en ce qui concerne la titularisation des faux temporaires et je ne crois pas qu'il est utile de revenir sur ce sujet.

En ce qui concerne le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», l'augmentation est évidemment extrêmement élevée, puisque, toujours de budget à budget, donc de 2000 à 2001, nous avons une augmentation de 15,7%. Cette augmentation est importante; il faudra essayer de surveiller cela et de faire en sorte que, pour les années futures, nous n'ayons pas ce genre d'augmentation. Je dirai à la fonction publique, à nos amis les fonctionnaires de la Ville de Genève qui ont dû gérer pendant les années de crise un groupe 31 inférieur à ce qu'il est dans le budget 2001, que, finalement, ils n'ont manqué de rien. En l'an 2000, la Ville de Genève a tourné avec un groupe 31 inférieur à celui-ci et a pu quand même bien tourner. D'ailleurs, je suis sûr qu'au niveau des comptes 2000 nous n'aurons pas de dépassement à ce sujet.

En ce qui concerne le groupe de comptes 36, «Subventions et allocations», l'augmentation est de 9,8%. C'est beaucoup également, mais vous savez que la pression est énorme sur ce groupe de charges; c'est aussi le groupe privilégié de la politique majoritaire du Conseil administratif. Je ne veux pas revenir sur ce point, parce que chacun s'exprimera à ce propos. Il faudra également surveiller cette augmentation. La remarque que je fais à propos de ce groupe de charges 36, c'est que, lorsqu'on y inscrit une ligne budgétaire, on ne met jamais en question les précédentes lignes budgétaires concernant les subventions. Je trouve que le Conseil administratif et le Conseil municipal devraient établir des critères et, quand le besoin s'en fait sentir, supprimer des subventions qui n'ont plus d'intérêt pour la collectivité publique. Je suis sûr qu'on peut en faire la liste dans le groupe 36 et il faudra une fois y revenir.

Un autre groupe de comptes important, le groupe de revenus 40, «Impôts», présente une augmentation de 23%. C'est colossal, c'est magnifique, on ne s'y

attendait pas. On a constaté lors des résultats des comptes 1999 que l'embellie était là, mais, pour l'an 2001, nous profitons toujours de cette embellie. Il a également été dit qu'il fallait se méfier, car je ne pense pas qu'on aura des taux de croissance de cette importance dans les années à venir. Faisons donc attention, calmons le jeu pour les années à venir.

Un autre pourcentage qui m'intéresse, car il touche directement mon département, c'est la baisse de 2,5% des intérêts passifs; cela me fait plaisir, car c'est la preuve que le département des finances et de l'administration générale a une politique volontariste en matière de gestion de la dette.

Concernant justement le budget 2001 et la dette, j'ai une vision très simple qui consiste à vouloir gérer notre Ville en bon père de famille, en faisant attention aux dépenses, en faisant attention également aux recettes, et c'est à ce propos que, parfois, je m'oppose à certaines dépenses voulues par la majorité du Conseil administratif. Mais ainsi va notre diversité au Conseil administratif et je crois qu'on finit toujours par trouver un *modus vivendi*, Monsieur Mouhanna – parce que j'ai envie de parler de vous – j'en envie de vous dire que vous êtes le «passonario» du Conseil municipal. Hier soir, je regardais à la télévision votre copine Arlette Laguiller, «passonaria» de lutte ouvrière, et, très franchement, je pense que vous faites, elle et vous, le couple virtuel parfait de la lutte ouvrière, ici, dans le Conseil municipal. (*Rires et applaudissements.*) Je vous apprécie, quand bien même vous avez parfois des visions qui ne sont pas exactement justes, en particulier lorsque vous parlez de démantèlement social. Sachez que la Ville de Genève n'a pas à rougir de sa politique sociale – et vous le savez très bien – parce que, d'abord, les budgets augmentent, la politique sociale du logement existe, je vous ai rendu un rapport à ce propos, et elle est la meilleure de Suisse. Evidemment, il y a toujours la possibilité de faire plus et, d'ailleurs, je vous propose de relire, si vous ne l'avez pas encore fait, le livre de François de Closets, *Toujours plus*; il vous expliquera exactement comment on peut faire toujours plus dans la gestion de nos affaires.

Dans le Conseil municipal, il y a une personne qui nous fait de temps en temps la morale, avec un certain talent – mais il ne m'écoute pas – c'est M. Kanaan. Lorsqu'il parle de la promotion, j'apprécie énormément; lorsqu'il fait l'apologie de la Fondetec (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique), je comprends que cela va tout droit à son ami Sormanni, président de ladite fondation; mais lorsqu'il dit, comme lors de la séance précédente, que le Conseil administratif ne se soucie pas suffisamment de la promotion endogène et exogène, c'est aller un peu loin. En ce qui concerne la promotion endogène, Monsieur Kanaan, je suis content que vous ayez enfin pu être élu au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève (BCGe) et j'attends de voir quelles sont les décisions que vous allez pouvoir prendre, vous, en tant qu'admi-

nistrateur élu de la BCGe à propos du renforcement du tissu économique local. Je crois déjà pouvoir vous dire qu'il n'y aura pas grand-chose à faire, parce que vous connaissez la situation de la Banque cantonale de Genève. Tout récemment, nous avons constaté, par la presse, qu'il ne serait pas possible d'augmenter les crédits aux entreprises, on serait même probablement obligés de les restreindre. En termes de promotion endogène, il nous reste, à nous les politiciens, à mettre en place les conditions-cadres pour le développement économique.

Quant à la promotion exogène, nous nous en chargeons. Chaque fois qu'un des conseillers administratifs voyage, il profite de faire du marketing pour Genève, pour sa région, pour son environnement, pour sa qualité de vie. Je crois que l'on peut appeler cela de la promotion exogène.

En ce qui concerne les investissements, qu'ils soient anticycliques ou procycliques, tout dépend de quel côté on se place, en tout cas ils sont soutenus et je me plais à dire que c'est une très bonne chose, parce que nous devons continuer à investir. C'est le rôle d'une collectivité publique de montrer une politique forte dans ce domaine, d'autant plus que nous pouvons le dire aujourd'hui: ils sont complètement autofinancés.

J'ai évidemment un souhait politique; j'aurais apprécié que la Ville de Genève, à l'instar de toutes les démocraties sociales libérales, sociales-démocrates que vous avez aux alentours, procède à une baisse des impôts. Ce n'est pas le cas; le Conseil administratif n'a pas voulu, le Conseil municipal non plus. Je le regrette, mais, enfin, c'est une question de majorité et je m'y plierai.

En première conclusion, j'aimerais citer... (*M. Lescaze bavarde.*) Si M. Lescaze veut bien écouter; s'il vous plaît... J'aimerais en conclusion citer M. Hölderlin, poète et philosophe du siècle dernier, qui disait: «Ce qui fait de l'Etat un enfer, c'est que l'homme essaie d'en faire un paradis.» Très franchement, cela, c'est quelque chose qu'il faudrait méditer. En deuxième conclusion, je vous dirai simplement que nous venons de passer une décennie difficile, nous sommes à l'orée d'un nouveau siècle, d'un nouveau millénaire et, finalement, on ne vit pas si mal à Genève. Alors, merci.

Le président. Nous passons maintenant aux motions urgentes qui ont été déposées lors de la séance précédente.

Selon la nouvelle procédure concernant les urgences, nous allons procéder de la manière suivante: nous voterons d'abord sur la clause d'urgence et, si celle-ci est acceptée, dans la foulée, sur le fond. Après cela, nous traiterons de deux motions qui, elles, sont liées au budget. Nous commençons donc avec la clause d'urgence sur la motion M-151.

Clause d'urgence sur la motion de MM. Souhail Mouhanna, Sami Kanaan, Alain Comte et Jean-Pascal Perler: «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève» (M-151)¹.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Tout d'abord, je voudrais relever que M. Vaissade a affirmé un certain nombre de choses et je souhaite qu'elles soient justes, notamment en ce qui concerne la volonté de dialogue et de concertation avec le personnel. Lorsque je suis intervenu tout à l'heure, j'avais sous les yeux une lettre du Conseil administratif, datée du 13 décembre, envoyée justement au personnel de la Ville de Genève, dont je vais vous donner lecture d'un paragraphe: «Pour la forme, nous nous étonnons que la commission du personnel par l'adoption d'une résolution qui comporte de nouvelles revendications constitue une pression qui nuit aux bonnes volontés de coopération. Nous ne pouvons accepter cette manière de procéder, qui est contraire aux règles d'un dialogue constructif. En effet, cette situation pourrait mettre en déséquilibre le Conseil administratif sur les avantages qu'il était prêt à concéder au personnel. A cet égard, le fait que les finances de la municipalité soient équilibrées ne peut justifier une démarche tendant à augmenter les charges non seulement sur le court terme mais à long terme.» J'avoue, Monsieur le maire, que j'ai participé pendant vingt ans aux négociations avec les Conseils d'Etat successifs et que je n'ai jamais vu une lettre du Conseil d'Etat allant aussi loin dans la manière de traiter les rapports avec le personnel. J'espère que la mobilisation d'aujourd'hui et votre accord sur la motion M-151 nous permettra d'aller de l'avant et de débloquer cette situation. J'appelle donc les collègues du Conseil municipal à voter la clause d'urgence sur la motion M-151 concernant le personnel temporaire.

Le président. Merci, Monsieur Mouhanna. Je rappelle que nous discutons maintenant de l'urgence et que chaque groupe dispose d'un temps de parole d'une minute. Monsieur Oberholzer.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, il me reste cinquante-cinq secondes; cela sera amplement suffisant pour vous dire que le groupe libéral partage éminemment cette préoccupation et que, sur le fond, il soutiendra la motion. Mais nous voyons mal l'urgence, au moment du budget, de demander d'établir un rapport, de prendre une mesure et nous pensons que la séance du mois de janvier sera tout à fait appropriée pour en discuter.

¹ Annoncée, 2821.

M. Sami Kanaan (S). Effectivement, indépendamment de ce que l'on peut penser sur le fond, il est urgent de parler de ce sujet aujourd'hui.

Le président. Je vous remercie pour cette exemplaire brièveté. La parole est à M. Pattaroni et, ensuite, à M. Perler.

M. Robert Pattaroni (DC). Le PDC a la même position que le Parti libéral. Cela fait longtemps qu'on demande de régulariser la situation des faux temporaires, mais pourquoi voter aujourd'hui la motion M-151? Nous la voterons volontiers en janvier, lors de la prochaine session.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts voteront l'urgence, cela pour une raison supplémentaire que je vous explique. Nous demandons qu'un bilan et que des actions soient effectués d'ici au 31 mars 2001. Il semble même que cette date soit un peu trop éloignée si l'on veut titulariser des faux temporaires et discuter sur le fond. Si l'urgence est acceptée, nous pourrions peut-être avancer cette date. C'est pour cela qu'il est urgent de discuter aujourd'hui de cette affaire.

M. Alain Comte (AdG/TP). Comme je l'ai dit tout à l'heure lors de mon intervention, nous souhaitons une meilleure information de la part du Conseil administratif au sujet de la régularisation des faux temporaires; il nous en donne une partie, mais nous aimerions suivre ce dossier de plus près et, par la motion M-151, nous lui demandons de nous informer plus souvent.

M. Bernard Lescaze (R). Le problème est important et urgent, mais la motion elle-même ne l'est pas, parce qu'elle n'a pas d'implication directe sur le budget d'aujourd'hui. Nous avons été extrêmement surpris et nous demandons des vérifications sur les documents qui nous ont été distribués à l'entrée de cette salle; nous ne sommes d'ailleurs pas tout à fait certains qu'ils soient absolument conformes au droit du travail, en tout cas pour les employés engagés depuis un certain nombre d'années.

Cependant, étant donné que, aujourd'hui, nous avons beaucoup de choses à faire concernant le budget, nous pensons qu'il serait préférable que le Conseil administratif réponde de manière détaillée à la motion M-151 dès le mois de janvier, d'autant plus qu'il a déjà en main le texte de celle-ci. Il serait bien qu'à la séance du mois de janvier le Conseil administratif vienne déjà avec les réponses,

mais maintenant, pour aujourd'hui, nous ne pouvons pas accepter l'urgence de la motion. Mais, si celle-ci était votée par une majorité du Conseil municipal aujourd'hui, nous serions bien entendu prêts à en débattre, parce que, je le répète, le problème nous paraît d'importance.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente).

Le président. Dans la foulée, nous abordons le fond de la motion.

Motion de MM. Souhail Mouhanna, Sami Kanaan, Alain Comte et Jean-Pascal Perler: «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève» (M-151)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant les conditions inacceptables réservées au personnel temporaire de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui fournir d'ici au 31 mars 2001:

- une statistique détaillée portant sur le nombre de personnes en emploi temporaire et la catégorie de ces emplois (temporaires à poste permanent/à fonction occasionnelle, etc.), de même que sur la durée totale de l'engagement de l'ensemble de ces personnes et leur situation professionnelle exacte;
- un bilan des régularisations effectuées au 31 décembre 2000;
- un plan de régularisation de tous les faux temporaires ainsi qu'une estimation du coût correspondant à cette opération.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'ai reçu de certaines personnes, concernées par la question des emplois des faux temporaires, leur contrat d'engagement pour l'année prochaine et j'ai pu voir quatre contrats établis pour une durée de onze mois. Ces personnes travaillent à la Ville depuis un certain nombre d'années. Nous considérons que des contrats de ce type sont contraires à la décision du Tribunal fédéral de juillet 1999, sont également contraires aux statuts du personnel

¹ Urgence acceptée, 2847.

de la Ville de Genève. Pour nous, il n'est pas acceptable que des contrats de ce type soient monnaie courante en Ville de Genève, parce que de tels contrats n'ont qu'un seul but: empêcher les personnes concernées de bénéficier des couvertures sociales qui vont avec les emplois permanents et d'un statut, je dirai, digne de ce nom.

Par conséquent, nous demandons au Conseil administratif qu'il nous transmette dans les plus brefs délais, que nous avons fixés au 31 mars 2001 – ce qui va d'ailleurs dans le sens de ce qu'indiquait M. le maire tout à l'heure – des données précises en ce qui concerne le nombre de personnes concernées, les catégories de ces personnes, les durées des engagements des uns et des autres, le nombre de personnes qui ont été régularisées et le nombre de personnes qui seront régularisées, ainsi qu'un plan de régularisation de ces différentes personnes. Par ailleurs, je considère que le délai de 2002 est un délai trop éloigné; cela a trop duré, il faut que cette affaire soit réglée l'année prochaine, c'est-à-dire en 2001.

Je voudrais aussi que les contrats qui ont été proposés aux personnes pour une durée de onze mois soient revus dans le sens d'une stabilisation et d'une régularisation, et non pas de la précarisation. Il est inacceptable de faire signer des contrats de ce genre. Il y a aussi des solutions immédiates à apporter qui ne peuvent attendre le 31 mars, puisque des signatures doivent être données d'ici la fin de l'année civile. Par conséquent, des solutions doivent être apportées avant le 31 décembre 2000 et c'est la raison pour laquelle nous nous félicitons que l'urgence ait été acceptée.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

M. Sami Kanaan (S). J'aimerais faire quelques remarques préalables. Premièrement, la Ville de Genève – et ceci a toujours été un postulat du Parti socialiste – se doit d'être un employeur exemplaire, j'insiste sur le mot «exemplaire», sur tous les plans de ses relations avec le personnel, sur la gestion du personnel en général, sur les conditions de travail et sur la manière de traiter celui-ci.

Monsieur le président, je souhaiterais que les magistrats reviennent dans la salle, en particulier M. le maire... Je demande une suspension de séance jusqu'au moment où les magistrats reviendront dans la salle.

Le président. Monsieur Kanaan, vous n'êtes pas autorisé à décider vous-même de la suspension de séance.

M. Sami Kanaan. J'ai «demandé», Monsieur le président.

Le président. Alors déposez une motion d'ordre, Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan. Je renonce à mon intervention jusqu'au moment où le Conseil administratif sera à sa place.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Au mois d'avril 2000, suite à un arrêté du Tribunal fédéral qui condamnait la méthode des faux temporaires – d'ailleurs la personne qui avait déposé le recours l'avait gagné et on pouvait lire dans le journal *Le Courrier*: «La Ville condamnée» – M^{mes} Marie-France Spielmann, Marie Vanek et moi-même avons déposé la motion M-96, intitulée: «Faux temporaires: quel avenir, quelle durée?». Mais notre ordre du jour étant tellement volumineux, la motion n'a été discutée qu'au mois de septembre; elle a été acceptée à l'unanimité. La motion demandait que le Conseil administratif engage de manière urgente des négociations avec le personnel, qu'il présente un rapport au Conseil municipal pour revenir aux anciens statuts des fonctionnaires, qui prévoyaient l'engagement d'une personne pour une fonction pendant un an à l'essai au terme duquel on procédait à la confirmation de l'engagement de cette personne. Il faut abolir cette situation de faux temporaires et de temporaires.

En début de législature du Grand Conseil, quand M^{me} Micheline Calmy-Rey a repris le Département des finances et l'Office du personnel de l'Etat, elle a modifié le statut justement pour abolir les faux temporaires. Un nouveau système a été instauré, dans lequel les personnes engagées pour une durée d'un ou de deux ans, par exemple pour faire une étude, sont engagées en qualité d'auxiliaires. Donc le mot «temporaire» a disparu des statuts.

Maintenant, le Conseil administratif a engagé les négociations et il est important de savoir quand il va revenir à l'ancienne forme des statuts. Va-t-on recevoir une réponse valable avant la fin de cette législature – oh mon Dieu, on espère un miracle! – ou peut-être d'ici le mois de mars 2001? La motion M-96 a été largement approuvée. Tout le monde s'était exprimé sur le problème des faux temporaires suite à l'arrêté du Tribunal fédéral; j'ai aussi discuté avec M. Gérald Crette-land et il m'a dit que des négociations étaient en cours.

Aujourd'hui, par rapport à la motion M-151, le problème est de savoir dans quel délai le Conseil administratif va répondre, c'est une affaire entre la commission du personnel et le Conseil administratif. Si le Conseil administratif nous dit

qu'il ne sait pas quand l'affaire sera réglée, Mesdames et Messieurs, il faudra présenter une motion du même type toutes les semaines; on attend donc la réponse du Conseil administratif et c'est cela le problème.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Kanaan dont le libellé est le suivant: «Suspension de séance jusqu'au retour du Conseil administratif en salle.»

Je donne la parole à M. Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Sans polémique, M. Vaissade nous a donné des éléments importants ce matin au sujet des faux temporaires, mais nous avons dit que le débat devait continuer. Le Conseil municipal a accepté la clause d'urgence sur la motion M-151. Or, comme vous vous rappelez probablement que le Service des ressources humaines a été transféré de l'administration générale du département des finances pour être placé sous la responsabilité collective du Conseil administratif, représenté par son maire, cela me paraît logique que le Conseil administratif soit présent pour un sujet aussi important, pour la cohérence des débats. Je souhaite que M. le maire et l'ensemble du Conseil administratif soient présents dans la salle. Cela me paraît logique.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je pense qu'il y a exagération de la part de notre collègue Kanaan, parce que, finalement, nous sommes là pour travailler. Nous sommes tous bien d'accord, mais vouloir remettre une motion d'ordre de cet ordre, dirai-je, c'est vraiment un ukase qui va bloquer les débats et qui va nous reporter aux calendes grecques: il faut poursuivre nos débats avec les gens qui sont là.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). A partir du moment où la majorité du Conseil administratif est présente et que le Conseil administratif est valablement engagé par cette majorité, nous pensons que la motion d'ordre de M. Kanaan est utile mais pas indispensable.

(Les magistrats entrent dans la salle. Exclamations diverses.)

M. Mark Muller (L). J'ai l'impression que l'arrivée subite, probablement c'est une coïncidence, de l'ensemble des conseillers administratifs rend la motion d'ordre de M. Kanaan sans objet. Si malgré tout nous devons passer au vote, nous nous prononcerions contre celle-ci dans la mesure où elle crée un précédent qui pourrait être invoqué à n'importe quelle occasion, ce qui serait de nature à bloquer nos débats. Je vous remercie.

Le président. M. Kanaan semble vouloir retirer sa motion d'ordre. Le fait-il? (*Acquiescement de M. Kanaan.*) Il le fait, nous vous en remercions.

Nous reprenons donc sur le fond de la motion M-151 avec M. Pattaroni.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe va soutenir la motion. Je signale que cela fait déjà un quart d'heure environ qu'on discute d'un sujet par rapport auquel on est tous d'accord et, aujourd'hui, dans le cadre du budget, ce n'est pas très salubre.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je regrette aussi l'absence de M. Vaissade, qui a fait un court passage dans la salle. Je voudrais intervenir sur un aspect de la lettre signée par le maire à la commission du personnel de la Ville, c'est celui de la négociation et des conditions de la négociation. Notre groupe comprend mal comment une Alternative, également majoritaire au Conseil administratif, ait besoin qu'on lui rappelle que des négociations se font aussi avec des syndicats, d'autant plus que l'intervention des syndicats est demandée maintenant par la commission du personnel. Nous comprenons mal l'allusion qui est faite dans cette lettre au fait que l'Association des cadres de l'administration municipale – cadres qui ont été mis si directement en cause par M. Vaissade, qui les rendait responsables de cette situation – soit prise au sérieux lorsqu'il s'agit de dire que lesdits cadres ne souhaitent pas l'intervention des syndicats; on ne va pas demander leur avis à des cadres qui sont mis en cause!

Nous demandons expressément que les syndicats soient associés aux négociations dès la reprise des négociations l'année prochaine et qu'ils n'aient pas seulement voix consultative.

Le personnel a des craintes de se mouiller seul, sans les syndicats, parce qu'il a peur des petits chefs et la meilleure défense que nous connaissons est la défense que nous organisons avec les syndicats. Nous souhaitons que le personnel se syndique, mais il n'a pas besoin de le faire pour demander la présence des syndicats. Nous demandons donc que cette demande soit prise en compte.

M. Sami Kanaan (S). Je reprends donc mon intervention. Je disais, lors de ma première remarque préalable, que la Ville de Genève se devait d'être exemplaire et pas seulement correcte dans sa manière de gérer la politique des ressources humaines.

Ma deuxième remarque préalable rejoint ce que mon collègue M. Mino a dit, c'est-à-dire qu'avec une double majorité Alternative, cela devrait être simple.

Ma troisième remarque préalable consiste à dire que le groupe socialiste a toujours défendu l'optique selon laquelle les relations avec le personnel était du ressort du Conseil administratif, en tant qu'employeur. Aussi avons-nous toujours demandé au Conseil administratif de négocier au mieux pour arriver à des accords satisfaisants, le Conseil municipal n'intervenant qu'à titre subsidiaire lorsqu'il y a un conflit avéré.

Cette année, *a priori*, il n'y avait aucune raison de conflit. La régularisation des faux temporaires, le rétablissement des mécanismes salariaux étaient au programme; la situation s'annonçait des plus réjouissante. Malheureusement, à deux jours du vote budgétaire, nous devons constater que ce n'est pas le cas. Oui, il y a rétablissement des mécanismes salariaux, non, il n'y a pas clarté en tout cas dans le domaine des faux temporaires. Je vous rappelle que certains membres du Conseil municipal finissaient par nous agacer, en commission ou en séance plénière, en nous disant que le problème n'était pas réglé et, nous, naïvement, nous avons cru qu'il était réglé, parce que nous croyons aux déclarations, aux intentions. Apparemment, ce n'est pas le cas. Je ne prends pas position sur le détail des chiffres, car je ne suis ni habilité à le faire ni compétent dans ce domaine.

Ce que je constate, c'est qu'il y a un manque absolu de clarté dans les chiffres, il y a un manque de clarté et de rigueur dans la définition des statuts divers et multiples qui caractérisent cette administration. Nous ne nions pas qu'il y a une nécessité d'avoir différents types de relation de travail, qu'il y a différents types de contrats: des temporaires, des gens à temps partiel, à temps plein, etc. Par contre, la confusion totale dans ce genre de cas, il n'y a pas de miracle, est toujours négative plutôt pour l'employé que pour l'employeur, et ce n'est pas à la Ville de Genève de donner un mauvais exemple en la matière, que cela soit voulu ou pas.

Visiblement aussi, quoi qu'on ait pu demander dans ce domaine, il n'y a toujours pas ce que j'appellerai de vrais relations partenariales entre le Conseil administratif et les représentants du personnel. Le Conseil administratif n'a pas à décider, *a priori*, qui représente le personnel. Si le personnel fait le choix de se présenter uniquement par sa propre commission, soit; si le personnel souhaite être assisté par les syndicats, c'est son choix du moment que cela a été décidé démocratiquement; le Conseil administratif doit l'accepter, surtout un Conseil administratif de l'Alternative. C'est pourquoi nous sommes surpris, sinon choqués, de la situation actuelle qui nous met dans une situation impossible et devant une pro-

blématique que nous ne pouvons malheureusement pas régler aujourd'hui de manière définitive, parce qu'il nous manque les éléments. Mais nous aimerions au moins donner au Conseil administratif un mandat très clair de régler enfin la situation des faux temporaires, et nous verrons les applications budgétaires, parce que, même sur ce point, nous ne pouvons pas prendre position, puisque nous ne savons pas ce que cela signifie. Nous n'avons jamais eu de scénarios chiffrés de cette régularisation des faux temporaires; il y a une confusion sur tous les éléments.

Quant au calendrier, quelles que soient les dates mentionnées dans la présente motion, il est clair et évident pour nous qu'aucune des personnes qui, actuellement, ont un contrat temporaire, ces fameux faux temporaires, ne doit disparaître des effectifs entre maintenant et la fin de mars. S'il le faut, nous ferons un amendement à la motion, mais je pense que cela ne sera pas nécessaire. Il ne faut pas profiter de l'occasion pour ne pas renouveler les contrats qui viendraient à échéance justement dans la période critique, c'est-à-dire jusqu'au délai de fin mars mentionné dans la motion.

Quant à l'Entente qui, tout à coup, évidemment, se réjouit de cette situation et fait de la surenchère pour la défense des droits du personnel de la Ville de Genève, elle devrait être discrète sur ce sujet. En effet, si elle était si convaincue, premièrement, elle aurait voté l'urgence et, deuxièmement, elle n'aurait pas fait sans arrêt des amendements pour couper des postes au cours des années; c'est une hypocrisie tout à fait déplacée.

C'est pourquoi, Monsieur le président, nous avons cosigné cette motion, qui est une motion très raisonnable finalement, car elle demande des choses qui devraient être évidentes. Elle demande une statistique claire et nette une fois pour toutes. Je ne voudrais tout de même pas être amené à soupçonner – ce qu'on pourrait faire, mais ce n'est pas mon cas – que le Conseil administratif n'arrive pas à le faire, parce que les conclusions qui s'imposeraient par rapport au Service des ressources humaines de la Ville de Genève ne seraient pas réjouissantes. Je suppose que, si le Conseil administratif veut une statistique claire et nette, il peut le faire. Ensuite, cette motion demande un bilan clair et net des régularisations déjà effectuées, puis un plan de régularisation des faux temporaires disponibles d'ici à fin mars. Cela paraît vital et s'il faut réviser le budget dans ce sens, nous évaluerons les modifications à apporter à ce moment-là, en fonction des scénarios budgétaires.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Chaque année, lors des séances d'examen du budget, il y a une mode, un fait saillant qui ressort et, aujourd'hui, c'est la problématique des faux temporaires. Encore une fois, je prends la parole pour dire qu'il n'y a pas de problème en la matière, nous sommes entièrement

d'accord avec ce que dit la motion, à savoir que nous allons vous donner les renseignements à ce propos. Mais je ne crois pas qu'il y a lieu aujourd'hui de faire un coup de force dans ce plénum à ce propos.

Lorsqu'on dit que nous n'avons pas de relations partenariales avec la commission du personnel, là, je m'élève en faux parce que c'est un mensonge. Nous avons régulièrement des contacts entre le Conseil administratif in corpore et la commission du personnel, mais, évidemment, nous ne pouvons pas nous voir tous les jours, nous nous voyons à échéance régulière et nous discutons d'un certain nombre de problèmes; des ordres du jour sont établis, des comptes rendus sont rédigés. Par conséquent, on voit bien que des relations partenariales existent et sont assez fortes entre le Conseil administratif et la commission du personnel.

Ce que nous, le Conseil administratif, n'avons pas accepté, c'est qu'il y ait en permanence des représentants des syndicats. Pourquoi? Tout simplement parce que nous pensons qu'il est bien d'avoir des relations privilégiées avec la commission du personnel et que, de cas en cas, si nous avons besoin ou si la commission du personnel a besoin d'un appui syndical, à ce moment-là, il est toujours possible d'y faire recours. Mais il n'y a pas de raison qu'on greffe ces syndicats aux discussions partenariales que nous avons avec la commission du personnel. C'est l'avis majoritaire qui s'est dégagé la semaine dernière lorsque nous avons parlé de cela au Conseil administratif, et nous allons nous y tenir.

On peut donc boucler la motion M-151 maintenant, car dans le courant du mois de janvier nous allons donner les résultats par rapport aux invites de la motion.

M. Daniel Sormanni (S). J'aimerais dire deux ou trois choses concernant la problématique des relations du Conseil administratif avec la commission du personnel. Ce qui me surprend toujours, c'est que, dans les affaires concernant directement l'employeur et l'employé, le Conseil municipal se doit d'intervenir, parce que, visiblement, le problème n'est pas réglé. Quelles que soient les incompréhensions qui peuvent exister de part et d'autre, il n'est pas normal que le Conseil municipal doive se préoccuper de problèmes qui, théoriquement, devraient être réglés directement avec les partenaires sociaux et qui sont de la compétence de gestion du Conseil administratif. D'ailleurs, ce dernier ne manque pas une occasion de nous le rappeler. Si, aujourd'hui, le Conseil municipal doit se préoccuper de cette problématique, c'est bel et bien parce qu'il y a, pour le moins, un déficit de communication entre les deux parties.

Je considère qu'il n'est pas normal qu'il y ait des incompréhensions de part et d'autre et je crois savoir que le Conseil administratif n'a pas rencontré la commis-

sion du personnel depuis le mois de juillet de cette année pour parler de ces différents problèmes. La première chose à faire est donc d'organiser une réunion entre le Conseil administratif et la commission du personnel, et de discuter pour voir ce qui peut être fait, et non pas de voir arriver le jour avant le budget pour avoir une conférence de presse du personnel, de voir arriver, par porteur, des lettres urgentes du Conseil administratif avec un certain nombre de propos qui me semblent quelque peu déplacés. Concernant le dernier paragraphe de la première page de ces lettres, où l'on s'étonne des réactions de la commission du personnel, je trouve ces propos parfaitement déplacés. Finalement, la commission du personnel étant dans l'impossibilité de pouvoir discuter directement des problèmes avec le Conseil administratif n'a pas eu d'autre choix que de procéder de la sorte. Cela, je trouve que ce n'est pas normal, il y a un déficit de concertation, et cela ne date pas d'aujourd'hui.

D'une certaine façon, ce qui est nouveau, c'est que malgré l'actuel Conseil administratif, qui a été élu il n'y a pas si longtemps que cela, on constate que ce déficit de concertation continue. Les personnes ont changé, mais le déficit de concertation a persisté. On aimerait que cela change et je crois qu'en matière de politique du personnel la responsabilité en incombe au Conseil administratif. A mon sens, j'ai trouvé quelque peu déplacé qu'on essaie de dire que certains problèmes sont survenus parce que les chefs de service ont pris un certain nombre de positions. Mais qui est responsable du personnel de la Ville de Genève, c'est le Conseil administratif, et il se fait fort de nous le rappeler dans les différents débats dans lesquels nous sommes intervenus.

Je crois que cette problématique des faux temporaires peut être résolue de façon relativement simple, car les emplois dans l'administration c'est quelque chose de simple; ou il s'agit de missions temporaires et, pour effectuer des missions temporaires, on engage du personnel temporaire, ou ce sont des missions permanentes, qui durent depuis plusieurs années, et c'est un personnel permanent. Je crois qu'il n'y a pas d'autres classifications à avoir. Alors, qu'on ait mis dans des contrats dit temporaires toute une série d'autres catégories de personnel, c'est une faute juridique et, à un moment donné, une faute de gestion. Les fonctions à temps partiel ne sont pas des fonctions temporaires, et indiquer «fonction temporaire» pour ensuite procéder à un engagement à temps partiel de durée indéterminée est un anachronisme évident juridique. Classifier ces gens dans des fonctions temporaires parce qu'il y avait des difficultés au niveau du statut du personnel pour les fonctions à temps partiel, c'était une erreur. Il faut en tirer les conclusions au niveau statutaire et faire les changements. Cependant, ces problèmes ne datent pas d'aujourd'hui, on en parle depuis longtemps.

Incontestablement, le fait de modifier les statuts en vue de la régularisation des faux temporaires soulève le problème de la déduction du salaire

de coordination, qui concerne les fonctions à temps très partiel dans l'administration; eh bien, cela se règle par des modifications statutaires dans les statuts du personnel et dans les statuts de la CAP (Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève), puisqu'il s'agit de ceux-là.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à la problématique des faux temporaires. Je suis persuadé qu'il n'y a pas 870 employés temporaires dans l'administration municipale, parce que, dans ce total, il y a tout ceux que je viens de citer: ceux qui ont des contrats à temps partiel, les véritables temporaires, ceux qui remplacent simplement pendant deux ou trois mois des personnes malade ou accidentées. Il faut les classifier, c'est ce que demande la présente motion; cela me paraît tout de même assez simple. Alors faites-le et n'attendez pas les calendes grecques. Merci.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Apparemment, tous les groupes vont accepter la présente motion et nous ne pouvons que nous en réjouir. Si les Verts ont signé celle-ci, c'est parce que, dans cette affaire, ce n'est qu'une question de confiance et je crois qu'actuellement cette confiance est déstabilisée. Cela fait un certain temps que le Conseil administratif nous a annoncé que la problématique de la titularisation des faux temporaires était en route et, évidemment, comme certains préopinants l'ont rappelé, deux jours avant l'étude du budget – un projet de budget de gauche – on nous apprend que rien ne va plus dans cette affaire des faux temporaires.

Je crois que la motion M-151 est importante pour redonner de la transparence et ouvrir une discussion entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, car, si on travaille dans la méfiance, cela n'est plus possible.

J'ai entendu parler de ces nouveaux contrats de onze mois qui posent problème pour les futurs temporaires, appelons-les les «vrais temporaires». Je ne suis pas un spécialiste sur la question, je pense que cette motion pourra éclaircir la situation, mais il faut répéter qu'il y a faux temporaires et faux temporaires. L'administration municipale a besoin de personnel temporaire, donc on ne pourra pas s'en passer, on ne pourra pas titulariser tous les temporaires de la Ville de Genève.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, je vous saurais gré de transmettre à M. Kanaan de la part du Parti libéral, sinon aussi du Parti radical, que son couplet nous priant de la mettre en veilleuse sur le sujet des faux temporaires, parce que nous avons refusé l'urgence, est inacceptable. En tout cas en ce

qui concerne le groupe libéral, ce soir, comme nous n'aurons certainement pas pu faire entendre raison à l'Alternative et lui faire accepter une baisse du centime additionnel, nous serons amenés à refuser le budget.

Comme ce budget n'est pas le nôtre et que nous allons le refuser, nous ne sommes pas très pressés de le voter, ce qui veut dire qu'on peut passer toute notre journée à discuter d'autre chose que du budget. Mettez encore plus de motions sur des choses qui ne sont pas urgentes et nous aurons le plaisir d'en débattre. Ce plénum a décidé de débattre de la motion M-151, je vais donc parler sur le fond de la motion. «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève», évidemment, le groupe libéral ne peut qu'y souscrire, même s'il ne soutient pas la pérennité des emplois en Ville de Genève, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Nous avons encore deux ou trois petites remarques à faire. Il m'a semblé tout à l'heure que le débat a quelque peu dérapé sur les relations du Conseil administratif avec la commission du personnel et sur les éventuelles représentativités d'autres syndicats; nous n'entendons pas entrer maintenant dans ce débat. Nous soutenons cette motion dans ce qu'elle propose, exclusivement ce qu'elle propose et non pas sur les relations futures que pourraient avoir le Conseil administratif avec d'autres syndicats que la commission du personnel. Toutefois, en ce qui concerne la troisième invite de la motion, il conviendrait encore de déterminer ce qu'est exactement un faux temporaire.

Maintenant, je reviendrai sur ce que j'ai dit tout à l'heure, lors du débat sur le budget proprement dit, à savoir qu'il faut que le Conseil administratif étudie sérieusement le recours à des entreprises privées qui fournissent de vrais temporaires. Cela nous éviterait beaucoup de déception à l'avenir et éviterait le fait que «faux temporaires» devienne synonyme de «vraie déception».

Enfin, et je terminerai sur ce point, Monsieur le président, vous n'avez pas voulu me redonner la parole tout à l'heure, mais puisqu'on parle des postes de travail, je reviens sur ce sujet. Quand le maire, M. Vaissade – absent en ce moment – me disait que les libéraux étaient contre la création de nouveaux postes et qu'en même temps ils voulaient titulariser les faux temporaires, il voulait signifier que c'était un discours illogique. Or je précise que nous sommes contre la création de nouveaux postes, mais pour la titularisation des faux temporaires. D'ailleurs, que trouve-t-on dans le projet de budget 2001, à partir de la page 161? La répartition par département et par service des postes temporaires et des postes permanents. Tous les départements confondus, et particulièrement celui de M. Vaissade – qui n'est pas là pour entendre cette réponse – voient à la fois les postes temporaires et les postes permanents augmenter. Expliquez-moi comment on peut, d'une part, augmenter les postes temporaires et, d'autre part, augmenter les postes permanents en disant qu'on titularise des faux temporaires. Ce n'est mathématiquement pas possible.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je ne peux pas laisser passer ce qu'a dit M. Pierre Muller tout à l'heure au niveau des syndicats. Je rappelle tout d'abord que la commission du personnel de la Ville de Genève a écrit au Conseil administratif pour lui dire qu'elle souhaitait la participation des organisations syndicales aux discussions avec le Conseil administratif. Il appartient au personnel de décider qui le représente lorsqu'il s'agit de négocier avec le patron. Il est vrai que la réaction de M. Muller ne me surprend pas, parce que M. Muller est dans la droite ligne de tous ces patrons qui, depuis toujours, ont une sainte horreur de tout ce qui peut ressembler, de près ou de loin, à des syndicats.

J'aimerais quand même rappeler aux uns et aux autres que le progrès social que l'humanité a connu, en tout cas dans les pays occidentaux depuis un certain nombre d'années, est dû essentiellement à la lutte sociale dirigée par les syndicats et justement grâce aux sacrifices des syndicalistes. Que ce soit l'assurance maladie, les congés payés, l'amélioration des conditions de travail et bien d'autres choses, c'est grâce à ces luttes syndicales qu'ils ont été obtenus. Même sur les bancs d'en face, il y a des personnes qui sont des salariés, qui bénéficient aujourd'hui des résultats des luttes syndicales des années 30, 40, 50 et suivantes. Ceci ne m'étonne absolument pas de la part de M. Pierre Muller quand il dit que les syndicats n'ont rien à faire, car apparemment ce que souhaite M. Muller ce sont des syndicats maison, style Confédération française du travail, de Citroën, à l'époque, et nous avons vu comment cette Confédération française du travail s'est écroulée lorsque les syndicats se sont mobilisés contre l'arrogance patronale. J'espère qu'au niveau du Conseil administratif de la Ville de Genève nous n'aurons pas besoin de lui rappeler que, s'il y a une majorité de gauche au Conseil administratif, c'est aussi d'une certaine manière grâce à ces luttes syndicales.

C'est pour cela que j'ai parlé tout à l'heure d'amnésie partielle, à laquelle la lutte d'aujourd'hui menée par le personnel concerné permettra peut-être de remédier, ne serait-ce que partiellement aujourd'hui, mais j'espère très rapidement au début de l'année 2001.

M. François Sottas (AdG/TP). Cela tombe bien que j'intervienne juste après M. Mouhanna, car, dans les grandes lignes, il a dit ce que je voulais dire concernant l'intervention de M. Muller sur les syndicats, intervention que je trouve aussi inadmissible. Si c'est la voix du Conseil administratif de l'Alternative qui s'exprime par la voix de M. Pierre Muller, j'en suis choqué. Je trouve qu'à l'entrée du troisième millénaire – nous en sommes à quelques jours – après environ deux cents ans d'ère industrielle, avoir un esprit aussi paternaliste de la part du Conseil administratif envers son personnel et ne pas vouloir laisser entrer les syndicats dans les négociations, c'est inadmissible. Monsieur Muller, j'espère que c'est votre voix et pas celle du Conseil administratif qui s'est exprimée.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois que ce déballage est inutile, c'est un déballage gauche-gauche, gauche-droite, droite-droite, puisqu'on a parlé de fusion libérale-radical e il y a un instant et qu'on a exclu le PDC!

Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut revenir... (*M. Kanaan bavarde.*) J'aimerais bien que M. Kanaan écoute, parce qu'après il nous posera des questions. Je vais vous donner des faits. Il est vrai, comme l'ont dit certains ici, que la commission du personnel de la Ville de Genève, par la plume de M. Crettenand, a écrit au Conseil administratif... (*Brouhaha.*)

Le président. M. Tornare a la parole, s'il vous plaît.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M. Crettenand a écrit au Conseil administratif pour souhaiter la présence des syndicats aux côtés de la commission du personnel de la Ville ou aux côtés des commissions du personnel des services. Au mois d'octobre, nous avons écrit à M. Crettenand – le maire étant absent, c'est le vice-président du Conseil administratif qui a signé la lettre – pour demander à la commission du personnel de définir la place et les modalités de la participation des syndicats aux côtés de la commission du personnel de la Ville et des commissions du personnel. Est-ce qu'il faut que les syndicats participent à toutes les séances, c'est-à-dire aux négociations concernant la réforme de certains services, par exemple la réforme du Service social de la Ville; lorsqu'il y a des débats purement internes, faut-il que les syndicats soient présents? Nous attendons la réponse de M. Crettenand. Je m'inscris donc en faux, et mes collègues aussi, quand on dit que la balle est dans notre camp.

J'aimerais quand même rappeler à M. Pierre Muller, et rassurer M. Sottas, que le Conseil administratif n'a pas encore pris position concernant la participation des syndicats aux côtés des commissions ou de la commission du personnel lors de négociations, pour les raisons que je viens d'évoquer. Mais il est vrai qu'il y a, au sein de ce Conseil administratif – comme me le souffle M. Ferrazino en ce moment – des magistrats qui sont partisans de la présence des syndicats. J'en donnerai pour preuve, Monsieur Sottas, qu'au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement j'ai accepté la présence des syndicats lors des négociations pour la réforme du Service social, comme observateurs pour le moment, puisqu'il n'y a pas de vote du Conseil administratif, je ne peux pas les accepter en tant que tels. Aussi, nous attendons. Par conséquent, on se calme.

Je sais bien que nous sommes en année électorale, que certains font monter un peu les enchères et veulent essayer d'alerter la presse et le public en faisant croire qu'il y a un déballage et des contradictions à gauche.

Ensuite, concernant la chasse aux faux temporaires, nous sommes en train de l'entreprendre. Hier, nous avons eu une journée d'étude du Conseil administratif, nous en avons parlé et nous allons voir quelles sont les mesures que nous allons prendre. Nous en avons déjà prises en 2000, nous allons aussi en prendre en 2001 – vous l'avez vu dans le budget – pour essayer d'éviter l'engagement de faux temporaire. (*Rires.*) Je pense que ce n'est pas très subtile de rigoler des conditions de travail du personnel, mais que cela vienne du Parti libéral ne m'étonne pas...

Comme l'ont dit M. Vaissade et d'autres ici, il faut essayer de faire une meilleure classification, donner des catégories mieux définies de ce que sont les temporaires, parce que c'est vrai, Monsieur Oberholzer, vous avez raison, il y a des temporaires qui sont nécessaires. Par exemple, l'été, si on commence à supprimer certains temporaires, qui sont parfois des étudiants, au Service des espaces verts et de l'environnement pour aider les jardiniers, eh bien, Monsieur Mouhanna, les jardiniers en souffriront, car les jardiniers demandent l'aide de temporaires. En revanche, il est vrai que quand il y a des temporaires qui sont temporaires depuis trois ans, je suis d'accord avec vous, Monsieur Mouhanna, c'est inadmissible. C'est cette classification, cette catégorisation que nous devons faire et j'espère qu'au début de 2001 nous pourrons la faire avec les conseillers municipaux, avec les commissions du personnel, avec la commission du personnel de la Ville et avec les syndicats.

M. Bernard Lescaze (R). Une partie du débat est un peu surréaliste et je me demande, pour que les choses puissent être réglées, s'il ne faudrait pas modifier la Constitution de notre Ville pour que le Conseil municipal soit composé de 44 conseillers municipaux, parce que, malgré tout, il y a au départ un débat gauche-gauche et pas un débat entre la majorité parlementaire et la majorité – où l'unanimité, je ne sais – du Conseil administratif.

Cela étant précisé, avant d'en venir immédiatement à la motion M-151, sur le fond du problème, je crois que les deux côtés de cette salle sont parfaitement d'accord avec le fait que le problème, de ce qu'on a appelé peut-être un peu rapidement des «faux temporaires», est quelque chose d'inadmissible – et la motion demande une statistique détaillée, qui demande à être précisée. Aujourd'hui, on ne peut pas accepter que les gens restent dans une situation précaire du point de vue professionnel, alors qu'ils sont dans un emploi régulier et durable. Je comprends très bien que cela doit changer. D'ailleurs, cela a été changé en 1996, théoriquement, puisque le Conseil administratif, à une date superbe et symbolique, a décidé le 1^{er} mai 1996 de changer les choses à la suite, rappelons-le quand même, de plusieurs interventions du Conseil municipal. Alors, l'intendance – comme disait le général de Gaulle – n'a visiblement pas suivi, parce que, aujourd'hui,

quatre ans et demi plus tard, nous en sommes à nous disputer encore pour savoir ce que sont les «vrais» et les «faux temporaires».

C'est pour cela que le groupe radical votera la motion, en tout cas la première invite de celle-ci, mais en demandant bien que cette statistique détaillée explique ce que sont les fonctions occasionnelles, les fonctions permanentes. En effet, j'entends bien le discours du Conseil administratif; il est certainement exact qu'il y a des fonctions qui ne peuvent être, de par leur nature, leur essence, que temporaires et que certains contrats doivent être renouvelés régulièrement, d'année en année. Mais ce sont des fonctions qu'on ne devrait pas appeler temporaires, mais saisonnières, parce que, d'une certaine manière, les personnes qui les remplissent sont des saisonniers, malgré les connotations désagréables de ce mot. Ensuite, il y a des gens qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas été titularisés. Nous voulons en effet un inventaire pour qu'une bonne fois ce problème puisse être réglé, non pas réglé définitivement, mais en tout cas réglé pour l'essentiel. Alors si véritablement, c'est cette statistique détaillée que souhaite la motion, nous ne pouvons qu'être d'accord avec celle-ci.

Maintenant, nous aimerions quand même dire que l'acceptation de cette motion entraînera certainement des conséquences budgétaires pour 2002 et qu'il serait souhaitable, avant qu'on nous présente simplement les conséquences budgétaires pour 2002, qu'il y ait de nouveau, peut-être à l'occasion de la présentation détaillée de l'étude demandée au Conseil administratif, un débat au Conseil municipal pour que, nous aussi, nous puissions donner notre avis sur ce qu'on appelle les «vrais» et les «faux temporaires». Effectivement, malgré tout, sans vouloir être méfiant vis-à-vis de vous, Messieurs les conseillers administratifs, je ne peux pas me défendre d'un malaise en constatant qu'avec une majorité Alternative au Conseil administratif et au Conseil municipal vous n'arriviez pas à vous mettre d'accord au sujet de la participation des syndicats aux discussions avec la commission du personnel. Toutefois, je ne veux pas entrer dans le débat sur la représentation ou non des syndicats; au départ, c'est de votre ressort, Messieurs les conseillers administratifs. Mais je dois quand même reconnaître qu'il me paraît légitime que le personnel de notre administration municipale puisse faire appel à des représentants syndicaux qu'il a lui-même choisis; cela paraît évident et je suis un peu étonné que cela choque certains conseillers administratifs, mais voilà, je le dis et cela ne signifie pas que les syndicats soient les seuls interlocuteurs, d'ailleurs je ne serais pas d'accord avec cela et mon groupe non plus. Cela dit, si nous déterminons ensemble quels sont les vrais et les faux temporaires, nous pouvons ensemble travailler aux conséquences budgétaires qui en découleront.

Ce que je regrette, c'est que ce problème vienne au moment du budget 2001, alors que nous avons beaucoup d'autres choses à discuter et que, par l'impréparation des uns, l'«innocence» des autres, nous n'avons pas aujourd'hui d'autres élé-

ments pour aller plus loin. C'est d'ailleurs pour cela que mon groupe renvoie au Conseil administratif la motion, de façon à disposer des éléments nécessaires à une véritable appréciation de la situation et, sur ce point, nous lui faisons confiance et nous nous réjouissons de recevoir dès le mois de janvier la statistique demandée par la motion, parce que nous pensons que cela ne doit pas être aussi difficile de l'établir.

Ensuite, nous examinerons peut-être ensemble, ici ou en commissions, quels sont véritablement les postes que vous jugez être de faux temporaires et peut-être que, là, l'appréciation de la majorité du Conseil municipal – je ne peux pas en décider – différera un peu de la vôtre. Mais, cela, c'est le travail normal qui doit se faire plus tard. Je propose, une fois que tout le monde se sera rapidement exprimé là-dessus, que nous vous renvoyions cette motion et que nous puissions continuer l'étude du budget.

M. Sami Kanaan (S). Il semblerait que certains messages ne passent pas bien. Il est rare que je puisse donner raison à mon collègue Lescaze dans l'enceinte du Conseil municipal, mais c'est le cas aujourd'hui; il est vrai que la discussion sur cette motion peut être perçue comme un débat entre une majorité Alternative du Conseil administratif et une majorité Alternative du Conseil municipal. Cela ne me pose aucun problème, nous sommes une majorité transparente et si de temps en temps nous ne sommes pas parfaitement d'accord dès le départ, c'est le débat politique qui a lieu; il a parfois lieu dans certains groupes, il a parfois lieu en séance plénière, cela en tant que tel n'est pas un problème.

Il est clair qu'il semble y avoir un désaccord important sur un point fondamental, je l'ai déjà dit, mais, comme depuis lors les magistrats se sont exprimés dans un autre sens, je le répète: c'est au personnel de choisir comment il veut être représenté. C'est le b.a.-ba de l'action syndicale. Il est regrettable que le Conseil administratif et la commission du personnel se voient obligés de dialoguer via la presse et du courrier au porteur, qui, très opportunément, apparaissent juste après une conférence de presse, alors que cela fait six mois que la commission du personnel demande une discussion à ce sujet. Je ne prétends pas que quelqu'un a raison à 100% et que quelqu'un a tort à 100%. Il y a visiblement un climat de méfiance et de non-communication, et cela doit changer. Si le personnel décide d'avoir les syndicalistes tout le temps que durera la négociation, c'est un peu lourd, je ne suis pas forcément d'accord, mais c'est son choix. Les choses à un moment donné se roderont et trouveront leur place dans un système régulier et c'est à ce moment-là qu'on verra ce qui fonctionne le mieux.

Ensuite, ce n'est pas spécialement M. Crettenand qui doit répondre, parce que c'est trop personnaliser le débat, ce sont les organes élus du personnel qui se char-

geront de donner des réponses. Je préférerais de loin qu'ils les donnent lors d'une réunion, plutôt que lors d'une espèce de va-et-vient sous forme de courrier au porteur et de conférence de presse. Dans ce cas, la majorité Alternative de ce Conseil municipal est limpide; elle veut que le Conseil administratif comprenne que c'est au personnel de décider, un point c'est tout.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Les propos de M. Tornare vont dans le bon sens. Mais nous attendons dans les faits que le Conseil administratif – notamment les conseillers administratifs qui, le jour du 1^{er} mai, chantent l'Internationale – discute avec le personnel et les syndicats de tout ce qui les concerne.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'émettrai une petite remarque suite à ce qui a été dit tout à l'heure par M. Mouhanna qui, visiblement, n'est pas très au courant de ce qui s'est passé avant que je sois au Conseil administratif, parce que, en tant qu'ancien syndicaliste, j'eus espéré qu'il ait des contacts avec d'autres syndicats. Monsieur Mouhanna, sachez qu'en tant que chef d'entreprise j'ai toujours revendiqué la présence de syndicats dans des discussions paritaires pour l'élaboration de conventions collectives et je vous prie de vous référer, par exemple, à M. Turker du SIT (Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs) ou à M. Tireford, ou encore à M. Hiestand du SLP Comedia (Syndicat du livre et du papier; Syndicat des médias) et vous verrez quel sera leur discours à mon propos. Alors, ne dites pas n'importe quoi dans ce plénum, parce que c'est de la désinformation et des attaques personnelles en dessous de la ceinture que je réfute.

En ce qui concerne les syndicats, je constate que la position du Conseil administratif évolue au fil des minutes; très bien, nous allons en rediscuter la semaine prochaine ou au mois de janvier. Quoi qu'il en soit, certains ont pris des positions *pro domo* électoralistes. Nous savons tous très bien que l'année prochaine nous entrons dans une année particulière, l'année des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat et que certains se font ainsi un petit plaisir.

En ce qui me concerne, je persiste à dire que je suis pour les discussions avec la commission du personnel, que je suis pour l'appui, comme cela se fait déjà, de syndicalistes lorsque nous avons des discussions avec une personne du personnel, suite à des blâmes ou autres mises à pied, parce que cela se fait; la personne est donc épaulée par des syndicats. Mais, au niveau de la discussion sur le statut du personnel, là, excusez-moi, à mes yeux, les syndicats sont perçus comme un grefon, et ce n'est pas normal que nous, Conseil administratif, participions à ce genre de discussion. Toutefois, ma vision n'est peut-être pas celle de la majorité de ce

Conseil administratif, mais cela a toujours été celle du précédent Conseil administratif et jusqu'à présent, me semblait-il, celle de l'actuel Conseil administratif, mais cela peut évoluer et nous en conviendrons à l'avenir.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Deux sujets ont été abordés pendant près d'une heure et ils peuvent se résumer de la manière suivante. S'agissant des faux temporaires, il y a peut-être eu un malentendu, non pas sur l'objectif poursuivi par le Conseil administratif, mais sur les délais dont il avait besoin pour régulariser cette situation. Aujourd'hui, il vous est présenté dans le projet de budget 2001 un certain nombre de postes qui vont permettre justement de régulariser un certain nombre de temporaires. Nous le savons, vous l'avez vu, les chiffres nous montrent qu'il existera encore de nombreux temporaires qui ne bénéficieront pas de cette mesure, d'où la nécessité pour le projet de budget 2002 – c'est ce que nous disions tout à l'heure par l'entremise de M. Vaissade – de régulariser la totalité des postes de personnes temporaires qui occupent une fonction permanente.

Je crois que nous pouvons rassurer les personnes qui sont dans cette situation, qui occupent une fonction permanente par le biais d'un emploi temporaire, car, finalement, c'est cela l'important: non seulement il y a la volonté de la part du Conseil administratif de régulariser les faux temporaires, mais des propositions seront faites dans ce sens à ce sujet. Nous l'avons dit, répété et cet engagement est aujourd'hui confirmé. Maintenant, je crois que nous pouvons clore ce débat.

Le deuxième volet concernait la participation des syndicats. Vous avez entendu à ce propos le point de vue de M. Pierre Muller, avec lequel M. Tornare a dit son désaccord tout à l'heure, et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté je vous donne le mien également. Pour moi, c'est le b.a.-ba que les syndicats puissent participer avec la commission du personnel, non seulement aux négociations qui portent sur des questions-cadres comme la révision du statut du personnel, mais également aux discussions sur une problématique qui touche directement le personnel. Simplement, et c'est ce que disait tout à l'heure M. Tornare, il faut que la commission du personnel nous dise, et nous n'avons toujours pas cette réponse-là, quelle modalité elle entend adopter. Veut-elle, comme à l'Etat, que ce soit le syndicat qui négocie avec l'exécutif et qu'il y ait un représentant de la commission du personnel qui assiste aux discussions comme observateur? Alors, qu'elle nous le dise, car nous ne le savons pas. Je crois que c'est important de connaître ces modalités.

Nous n'avons rien dit d'autre, parce que M. Kanaan donne des grandes leçons, mais faut-il encore savoir ce qui se passe dans le cadre de nos discussions. Quant à nous, Monsieur Kanaan, nous pouvons dire qu'au-delà des grandes déclarations nous avons confirmé à la commission du personnel que, sur le principe, nous étions prêts à entrer en matière sur une participation des syndicats, mais ce n'est

quand même pas nous qui allons fixer les modalités entre la commission du personnel et les syndicats pour leur représentation. Sur ce point, nous attendons encore une réponse.

Je conclurai, Monsieur le président, par cette simple phrase qui vous démontre que, dans les déclarations, parfois, certains conseillers municipaux de l'Entente ont l'air d'être très généreux. J'ai cru comprendre, Monsieur Lescaze, que vous étiez très favorable à ce que nous empoignons ce dossier pour régulariser le plus rapidement la problématique des faux temporaires. Cependant, tandis que vous parliez, M. l'huissier m'amenait un projet d'amendement signé par MM. Lescaze et Ducret, qui nous demandait de supprimer quatre postes au sein du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Eh bien, il faut quand même savoir qu'il s'agit de quatre postes qui visent à régulariser les temporaires. (*Acclamations et applaudissements.*) Alors, Monsieur Lescaze, on ne peut pas faire mieux!

M. Bernard Lescaze (R). Je regrette infiniment, Monsieur le conseiller administratif, mais vous ne dites pas la vérité, vous êtes plus qu'économe avec la vérité, car, à la page 163 du projet de budget 2001, dans le tableau intitulé «Personnel occupé par l'administration municipale» dans votre département, sous la rubrique 2104 «Aménagements urbains et éclairage public», il y avait au 31 décembre 1999, pour le budget 2000, 8 postes permanents, 0 poste temporaire. Dans le projet de budget 2001, il y a toujours 0 poste temporaire mais 12 postes permanents, ce qui correspond à la création de 4 postes permanents. Il n'y a pas de temporaires dans cette rubrique.

Vous pensez bien, Monsieur le conseiller administratif, que j'avais soigneusement observé la chose. Il y aura peut-être, mais vous devez nous l'expliquer tout à l'heure, un transfert de faux temporaire sur les quatre postes, mais, même dans ce cas, il s'agit bien de trois nouveaux postes. Ce que vous venez de commettre est une sorte d'infamie, je suis tout à fait conscient que vous essayez de faire de la politique, mais de la base politique comme cela, ce n'est pas admissible, surtout de quelqu'un qui aurait d'autres ambitions comme les vôtres. (*Applaudissements et brouhaha.*)

Le président. Je propose que vous discutiez tout à l'heure du fond de la question quand nous en arriverons à l'amendement proprement dit, qui ne concerne pas la motion M-151 que nous sommes en train de traiter mais le budget 2001 proprement dit.

Cela étant, il y a eu une mise en cause et la parole est à celui qui l'a été, soit M. Ferrazino.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Lescaze, je n'ai pas les ambitions que vous me prêtez, je sais à quoi vous pensez, c'est peut-être une obsession qui vous anime, elle n'est en tout cas pas la mienne.

S'agissant des risques, Monsieur Lescaze, effectivement quand on fait de la politique on prend des risques. Par conséquent, moi, j'assume, parce que je fais de la politique; je ne sais pas ce que vous faites vous-même, puisque vous êtes dans cette enceinte. Je vous dirai simplement – et j'en ferai la démonstration tout à l'heure quand on abordera mon département, puisque vous avez déposé un amendement – que, pour faire le travail qui était nécessaire au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public durant cet exercice, il a fallu engager des temporaires.

Je l'ai d'ailleurs dit à la commission des travaux, puisque j'ai accepté, contrairement à la procédure que vous aviez vous-même voulu instaurer, d'y aller pour répondre à ses questions. Peut-être n'étiez-vous pas là, Monsieur Lescaze. Toutefois, il existe des procès-verbaux et je dois dire que le rapporteur de cette commission, M. Deshusses, sauf erreur, a pris soin de prendre note de toutes les réponses. J'ai pu préciser les raisons pour lesquelles uniquement ce service-là – et c'est pour cela que vous ne retrouverez pas ce cas dans d'autres services, parce que, si le raisonnement s'était appliqué de manière générale, vous l'auriez retrouvé à peu près dans tous les services de mon département – avait fait l'objet de la création de nouveaux postes, cela, précisément, non pas pour en augmenter la capacité, mais pour pouvoir en régulariser les effectifs.

M. Bernard Lescaze (R). Votre budget est donc faux!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Lescaze, on viendra tout à l'heure avec des précisions à ce sujet, il n'est pas nécessaire de vous agiter pareillement. Je vous souhaite à tous un très bon appétit et vous propose que nous puissions au moins parler du budget cet après-midi.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui fournir d'ici au 31 mars 2001:

- une statistique détaillée portant sur le nombre de personnes en emploi temporaire et la catégorie de ces emplois (temporaires à poste permanent/à fonction occasionnelle, etc.), de même que sur la durée totale de l'engagement de l'ensemble de ces personnes et leur situation professionnelle exacte;
- un bilan des régularisations effectuées au 31 décembre 2000;
- un plan de régularisation de tous les faux temporaires ainsi qu'une estimation du coût correspondant à cette opération.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un rapport.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Le président. Je vous souhaite bon appétit; nous reprenons à 14 h.

Séance levée à 12 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2826
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2826
3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90 A/B/C). Suite du premier débat	2826
– Clause d'urgence sur la motion de MM. Souhail Mouhanna, Sami Kanaan, Alain Comte et Jean-Pascal Perler: «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève» (M-151)	2847
– Motion de MM. Souhail Mouhanna, Sami Kanaan, Alain Comte et Jean-Pascal Perler: «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève» (M-151).....	2849
4. Propositions des conseillers municipaux	2869
5. Interpellations	2869
6. Questions	2869

La mémorialiste:
Marguerite Conus